

La montée des CDD de moins d'un mois depuis 2000 : analyse sectorielle à partir des déclarations préalables à l'embauche

Olivier BAGUELIN

Centre d'étude des politiques économiques (CEPS) Tepp-FR CNRS 3534
Université d'Évry Paris-Saclay

Résumé La plupart des explications de la montée des CDD courts mettent l'accent, dans une perspective micro, sur l'évolution des stratégies de gestion contractuelle de l'emploi, souvent en relation avec certains dispositifs : CDDU, activité réduite, droits rechargeables... L'évolution de l'emploi et sa recomposition sectorielle peuvent pourtant à eux seuls jouer un rôle considérable. La présente étude en propose une quantification systématique, entre 2000 et 2019, à partir de statistiques macro-sectorielles Acoess-Urssaf. Trois périodes aux contextes conjoncturels et institutionnels distincts sont considérées : 2001-2009 ; 2009-2014 ; 2014-2019. L'analyse permet de repérer, notamment entre 2009 et 2014, une utilisation défensive des CDD courts associée à un emploi sectoriel en repli : c'est par exemple le cas des agences de publicités ou des activités immobilières. Mais la montée des CDD courts est surtout forte dans les secteurs dont l'emploi est en expansion. Quatre développements sectoriels peuvent être associés à cela : le développement d'activités motivées par un produit occasionnel qui justifie une flexibilité d'usage ; la réponse à des besoins structurels à partir d'un emploi permanent de mauvaise qualité ; la montée de services aux entreprises correspondant à l'externalisation d'activités ; le développement de la sphère présentielle qui requiert une synchronisation emploi-consommation. Rapporté à ces développements structurels contribuant à la montée des CDD courts, le rôle de stratégies de gestion contractuelle de l'emploi s'ajustant à un environnement réglementaire évolutif apparaît limité : c'est particulièrement clair pour le CDDU ou l'activité réduite. De façon générale, les changements de pratiques sont liés aux conjonctures sectorielles. Les ajustements de paramètres de l'assurance chômage intervenus entre 2014 et 2019 (en particulier la majoration de taux de cotisation pour les CDD courts) ont pu contribuer à stopper la montée des embauches en CDD courts dans certains secteurs... mais le facteur essentiel est une reprise plus soutenue de l'activité à partir de 2017.

Mots clés : stock d'emploi, flux d'embauche, secteurs d'activité, décomposition comptable

Introduction

L'augmentation du nombre d'embauches en CDD court (moins d'un mois : désormais CDD<1m) en France depuis la fin des années 1990 a donné lieu à des explications diverses (BORNSTEIN, PERDRIZET, 2019) : contrats de travail dérogeant au droit commun avec le CDD d'usage (BERCHE *et al.*, 2011) ; règles d'assurance chômage avec l'activité réduite (CAHUC, PROST, 2015) ; gestion « au plus juste » de l'emploi avec la pratique de réembauche (BENGHALEM, 2016). Ces explications ont en commun de mettre l'accent sur des ajustements de pratiques liés à un environnement réglementaire trop favorable aux CDD<1m. Pourtant, une augmentation du nombre d'embauches en CDD<1m peut intervenir sans changement de pratiques par une combinaison d'effets d'échelle, de *composition* de l'emploi permanent et de *recomposition sectorielle* de l'embauche. Le remplacement d'un salarié absent étant le principal motif de recours aux CDD<1m (RÉMY, 2019), le développement de l'emploi salarié permanent détermine une augmentation normale du besoin en remplacements temporaires : un effet d'échelle. Si, par surcroît, la composition de l'emploi se transforme avec des profils de travailleurs et/ou des conditions de travail entraînant plus d'absences (motifs de santé, familiaux et autres), un effet de composition s'ajoute à l'effet d'échelle. Enfin, partant d'une répartition de l'activité économique entre des secteurs diversement utilisateurs de CDD<1m, une recomposition sectorielle de l'embauche en influence le nombre agrégé. Même quand les pratiques contribuent à la montée des CDD<1m, elles peuvent avoir bien d'autres ressorts que l'exploitation de dispositions réglementaires trop accommodantes. Outre le remplacement de salariés absents, les CDD<1m permettent aux entreprises d'ajuster leur main d'œuvre aux variations d'activité conjoncturelles ou saisonnières et peuvent préfigurer la création d'emplois permanents (LAGARENNE, LAMARCHE, 2008). Or, au-delà de leur environnement réglementaire, les conditions dans lesquelles les entreprises opèrent se sont considérablement transformées depuis quarante ans, ce dans un sens pouvant expliquer un recours accru aux CDD<1m.

L'objectif de la présente étude est de quantifier l'importance relative de ces différents aspects ; il s'agit notamment de questionner la portée des explications centrées sur un dispositif institutionnel spécifique. L'étude couvre la période 2000-2019 et mobilise des statistiques AcoSS-Urssaf de stock d'emploi (effectifs salariés du secteur privé) et de flux de *déclarations d'embauche*¹, ventilées par secteurs d'activités. L'analyse consiste en décompositions comptables de l'évolution des déclarations d'embauche en CDD<1m et vise à approcher une combinaison d'effets d'échelle et de composition de l'emploi d'une part, un effet de recomposition sectorielle de l'embauche d'autre part. Ces décompositions macro-sectorielles sont menées en considérant la chronique conjoncturelle de la période, marquée par la récession de 2008-2009 et la crise de la zone euro autour de l'année 2013.

Des changements au fil du temps dans le niveau de détail sectoriel auquel l'information statistique est disponible amènent à segmenter l'analyse de part et d'autre de l'année 2011. Sur la sous-période 2000-2011, les résultats obtenus peuvent être mis directement en relation avec ceux de Kathleen BERCHE, Cyrille HAGNERÉ et Madeleine VONG (BERCHE *et al.*, 2011) qui, à partir des mêmes statistiques sectorielles, proposaient une analyse centrée sur les activités autorisant le CDD d'usage (désormais CDDU). Les événements conjoncturels ou réglementaires susceptibles d'influencer le recours aux CDD<1m amènent en outre à considérer plusieurs phases. La segmentation proposée permet notamment d'apprécier le rôle d'aléas conjoncturels influençant diversement le recours aux CDD<1m selon le secteur d'activité.

La principale hypothèse de la présente étude est qu'au-delà de modifications radicales de pratiques contractuelles, la montée des CDD<1m mérite d'être rapportée aux transformations quanti- et qualitatives de l'emploi. Depuis trente ans, ces transformations reflètent l'affirmation définitives de logiques *postindustrielles*. Le secteur concurrentiel, désormais financiarisé et intégré à l'espace européen et au reste du monde, a vu une partie de son appareil productif s'implanter ailleurs

¹ Déclarations uniques d'embauche (DUE) fusionnées depuis 2011 dans les déclarations préalables à l'embauche (DPAE).

(DEMMOU, 2011). Les entreprises industrielles qui ont gardé des sites de production en France ont trouvé un levier de réduction de leurs coûts en externalisant des activités longtemps intégrées (CECI-RENAUD, 2016) : le processus a notamment alimenté la croissance du secteur des services aux entreprises (activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien principalement). Ces tendances ont été accompagnées par une politique d'allègements de cotisations sociales sur les bas-salaires favorable aux activités et organisations intenses en emploi peu qualifié, notamment dans le tertiaire. L'emploi marchand s'est polarisé : développement des hauts salaires (BERGER, PORA, 2017), affaissement des professions intermédiaires (PEUGNY, 2018). Côté emploi non marchand, le financement des services publics s'est resserré (GOUARDO, LENGART, 2019) : les conditions d'emploi de la fonction publique ont subi une dégradation relative (AUDIER et al., 2015) et le recours à des agents contractuels s'est banalisé (PEYRIN, 2020). Dans une telle économie tertiarisée, les gains de productivité ont impliqué une intensification du travail (ASKENAZY *et al.*, 2019) qui a pu contribuer à la hausse des absences au travail (INAN, 2013). Dans le même temps, la population active s'est féminisée et sa structure par âge s'est déformée avec une part croissante de seniors (figure 1). La présente étude s'efforce de repérer les répercussions de ces tendances générales sur les embauches en CDD<1m à travers un prisme sectoriel. L'objectif est d'en confronter la portée à celle des ajustements institutionnels caractérisant la période. Ces ajustements ont été nombreux : outre ceux concernant le CDDU², on se concentre ici sur les dispositions d'assurance chômage les plus souvent suspectées d'avoir alimenté la montée des CDD<1m (encadré 1).

La suite de l'étude comporte trois sections. La première met la montée des CDD<1m en relation avec l'évolution du stock d'emploi salarié : on y mobilise des séries temporelles tirées de sources statistiques complémentaires et on y propose des analyses de corrélations destinées à motiver la suite de l'étude, en particulier la périodisation adoptée. Les deux sections suivantes décrivent les résultats d'exercices de décomposition comptable respectivement sur les périodes 2000-2011 et 2011-2019. Il s'agit d'analyser le lien entre stocks d'emploi et flux d'embauches (effets d'échelle et de composition de l'emploi) d'une part, le rôle de la recomposition sectorielle de l'embauche, d'autre part. Ces analyses sont réalisées en relation aux cycles de l'activité et de l'emploi mais aussi à l'évolution des règles d'assurances chômage.

Encadré 1 – Assurance chômage et CDD<1m

Un premier aspect liant les règles d'assurance chômage aux CDD<1m est la durée d'affiliation minimale requise pour devenir indemnisable. Les CDD<1m seraient d'autant moins attractifs pour les travailleurs qu'il faut en conclure de nombreux pour franchir ce seuil. Jusqu'à fin 2002, il faut au minimum 4 mois d'affiliation³ (122 jours y compris week-ends et jours fériés) pour être indemnisable. Entre début 2003 et mars 2009, ce seuil passe à 6 mois⁴ (182 jours). D'avril 2009 à fin octobre 2017, il est à nouveau de 4 mois (122 jours d'affiliation dans les vingt-huit derniers). La réglementation de 2014 introduit

² K. Berche et ses coauteurs attribuent un rôle important à la jurisprudence appliquée aux employeurs en CDDU (Berche et al., 2011). Le 26 novembre 2003, la chambre sociale de la cour de cassation formule une série d'arrêts d'après lesquels le juge n'a pas à décider du caractère « par nature temporaire » de l'emploi dès lors que l'employeur exerce une activité autorisant le CDDU. En réduisant le risque de requalification des CDD en CDI, cela aurait encouragé les employeurs à s'exonérer des contraintes prévues par la loi. Cette orientation jurisprudentielle aurait été reconsidérée par deux arrêts rendus le 23 janvier 2008 exigeant que les employeurs soient en capacité de justifier en cas de litige de la « nature temporaire » d'un poste pourvu en CDDU.

K. Berche et ses coauteurs voient dans cette séquence l'explication de l'accélération du recours au CDD<1m entre 2003 et 2007 puis sa stabilisation à partir de 2008.

³ Dans les huit mois précédant la fin du dernier contrat de travail (période de référence affiliation) jusqu'à fin 2000, dix-huit mois pour 2001.

⁴ Sur les vingt-deux que comptent la période de référence affiliation.

cependant un dispositif de rechargement permettant aux allocataires de reconstituer un droit à indemnisation à partir d'un seul mois d'affiliation depuis l'ouverture du droit initial. À partir de novembre 2017, la durée d'affiliation s'entend en « jours travaillés » à raison de cinq jours maximum par semaine civile (du lundi au dimanche) : cela rend le calcul de l'affiliation minimale moins favorable aux salariés en contrats très courts notamment lorsqu'ils cumulent plusieurs contrats de travail dans la journée ou travaillent le week-end ; les règles spécifiques aux intérimaires sont par ailleurs supprimées.

Un deuxième aspect concerne la possibilité de cumuler salaire et indemnisation chômage dans le cadre du dispositif d'activité réduite. Ne pas perdre son droit à indemnisation et le prolonger en acceptant un contrat court et/ou à temps partiel les rend plus soutenables pour un allocataire de l'assurance chômage. Un mois donné, tant que ses revenus du travail n'excèdent pas un certain montant, il peut les cumuler avec une indemnisation chômage. Les jours indemnisés dans le mois sont alors réduits d'un nombre proportionnel au montant mensuel de revenus du travail ; les jours non indemnisés sont ajoutés à sa durée de droit à indemnisation. Plusieurs paramètres structurent le dispositif : chaque mois, une durée de travail maximale et un montant maximal de revenu du travail ; un certain « taux d'activation », définissant le revenu mensuel (salaires + allocations) maximal tiré d'une activité réduite ; dans le cadre d'un même droit à indemnisation, un nombre maximal de mois d'activité réduite. Entre 2000 et 2006, le montant mensuel de revenu du travail doit rester inférieur à 70 % du salaire mensuel perdu et la durée de travail inférieure à 136 h par mois ; les jours non indemnisés correspondent au nombre de salaires journaliers de référence que représente le montant mensuel de revenus du travail ; l'allocataire peut passer au maximum 18 mois en activité réduite sur un même droit à indemnisation. De 2006 à 2014, la durée de travail mensuelle maximale est ramenée à 110 h et l'activité réduite ne peut plus dépasser 15 mois sur un même droit à indemnisation. À partir de 2014, les plafonds précédents sont supprimés. Chaque mois d'activité réduite, le nombre de jours indemnisés est réduit de 70 % du nombre d'indemnités journalières « achetées » par les revenus du travail mensuels ; la somme mensuelle salaires + allocation doit juste rester inférieure au salaire mensuel perdu.

Un troisième aspect concerne la modulation des cotisations patronales d'assurance chômage selon la durée et la nature du contrat de travail. Un dispositif de majoration est introduit en juillet 2013 sur les CDD conclus pour surcroît d'activité et les CDDU d'une durée de moins de 3 mois. Partant d'un taux normal de 4,0 % du salaire brut, le taux appliqué aux CDD conclus pour surcroît d'activité est majoré de : 3,0 points pour les contrats de moins d'un mois ; 1,5 point pour les contrats d'un à moins de trois mois. Le taux appliqué aux CDDU est quant à lui majoré de 0,5 point pour les contrats de moins de trois mois. Le dispositif s'applique aux employeurs visés par les annexes VIII et X mais ne concerne pas les missions d'intérim. Concernant les CDD conclus pour surcroît d'activité, ces majorations sont abandonnées en septembre 2017.

Encadré 2 – Source et méthode

La déclaration d'embauche est une démarche administrative préalable à l'emploi d'un salarié dans le secteur privé non agricole. Elle décrit les modalités d'une *intention* d'emploi et non des conditions d'emploi constatées rétrospectivement. Les informations de durée (déterminée ou non, supérieure ou non au mois) enregistrées *ex ante* ne correspondent pas nécessairement à ce qui sera finalement accompli : un CDD prévu durer moins d'un mois peut se prolonger au-delà, voire se muer en CDI. Cet aspect distingue les déclarations d'embauche des mouvements de main d'œuvre (MMO) qui sont des enregistrements *ex post*. C'est ainsi qu'en 2010 (2019), pour 12,5 M (resp. 18,0 M) de déclarations d'embauche en CDD<1m, on enregistrait seulement 6,8 M (resp. 16,8 M) CDD arrivés à terme en moins d'un mois (figure 1) : l'écart tient *notamment* au fait que des contrats conclus pour moins d'un mois durent finalement plus longtemps. Cet usage du CDD<1m comme première marche d'une période d'emploi de moins courte durée implique qu'une part des déclarations d'embauche en CDD<1m peut

alimenter des créations d'emplois (progression du stock) et non pas seulement une rotation sur des emplois en nombre inchangé. Il s'agit d'une première raison de contextualiser les flux de déclarations d'embauche en CDD<1m : son augmentation n'a pas la même signification lorsque le stock d'emploi augmente que lorsqu'il diminue. Cette lecture insiste sur une relation positive d'antécédence : l'augmentation du flux contribuant à celui du stock. Dans la mesure où une déclaration d'embauche en CDD<1m peut aussi correspondre au remplacement d'un salarié absent, une augmentation du flux de déclaration d'embauche en CDD<1m peut inversement *résulter* d'une hausse du stock d'emploi : la progression du stock détermine normalement celle du flux. Dans la mesure où l'on souhaite insister sur ce second lien (effet d'échelle), les flux de déclarations d'embauche d'une année donnée sont mis en rapport au stock d'emploi du début de la même année à travers la notion de taux d'embauche. Cela implique qu'une hausse de taux d'embauche une année donnée peut alternativement refléter une hausse de la rotation sur un stock d'emploi figé ou une dynamique de création d'emploi.

Jusqu'à 2014, les CDDU ne sont pas repérés en tant que tels dans les déclarations d'embauche. Dans leur étude de 2011, K. BERCHE et ses co-auteurs approchent les activités « à CDDU » par les codes Nace, conventions collectives ou codes juridiques figurant dans le décret autorisant le dispositif (BERCHE *et al.*, 2011). L'examen des embauches DADS 2014 de ces activités (MARIE, JAOUEN, 2015, p. 129) a cependant révélé que le recours aux CDDU y était loin d'être systématique : si la part de CDDU dans les embauches annuelles était estimée à 83 % pour le spectacle, elle ne l'était qu'à 28 % pour la restauration, 25 % pour les activités sportives et seulement 15 % pour l'aide à domicile (tableau 1). Il n'est cependant pas assuré que ces observations aient une valeur rétrospective dans la mesure où une majoration de cotisation chômage (encadré 1) était entrée en vigueur mi-2013. Dans la présente étude, les activités distinguées par K. BERCHE et ses coauteurs sont donc reprises telles quelles en section 2.

Evolution de l'emploi et montée des CDD<1m

Claude PICART propose une analyse détaillée de la relation entre flux et stock de main d'œuvre à partir de l'enquête emploi (PICART, 2014a). La présente étude revient quant à elle à des statistiques AcoSS-Urssaf sectorielles d'emploi et de déclarations d'embauche qui ne permettent pas de décrire finement l'articulation entre flux et stock. L'objet de cette section n'en est pas moins d'explicitier les raisons pour lesquelles tenir compte de l'évolution de l'emploi paraît indispensable pour comprendre la montée des CDD<1m.

Evolutions structurels et conjoncture

La figure 1 superpose des séries tirées de trois sources : l'emploi au sens du BIT (enquête emploi, Insee), les embauches en CDD et CDD arrivés à terme de moins d'un mois par taille d'établissements (statistiques de mouvements de main d'œuvre de la Dares, reconstituées par Kévin MILIN), les déclarations d'embauche en CDD et en CDD<1m (AcoSS-Urssaf) que l'on utilise dans la suite de l'étude. Les séries mobilisées permettent un recul historique variable : les séries les plus longues sont celles tirées de l'enquête emploi (1982-2020), les flux d'embauches en CDD sont disponibles dès 1993 mais seulement pour les établissements d'au moins 50 salariés, les déclarations d'embauche en CDD et en CDD<1m ne sont disponibles qu'à partir de 2000. Elles ont aussi des champs différents. L'objet de leur rapprochement est de mettre la montée des embauches en CDD<1m en perspective.

Échelle et composition démographique de l'emploi permanent

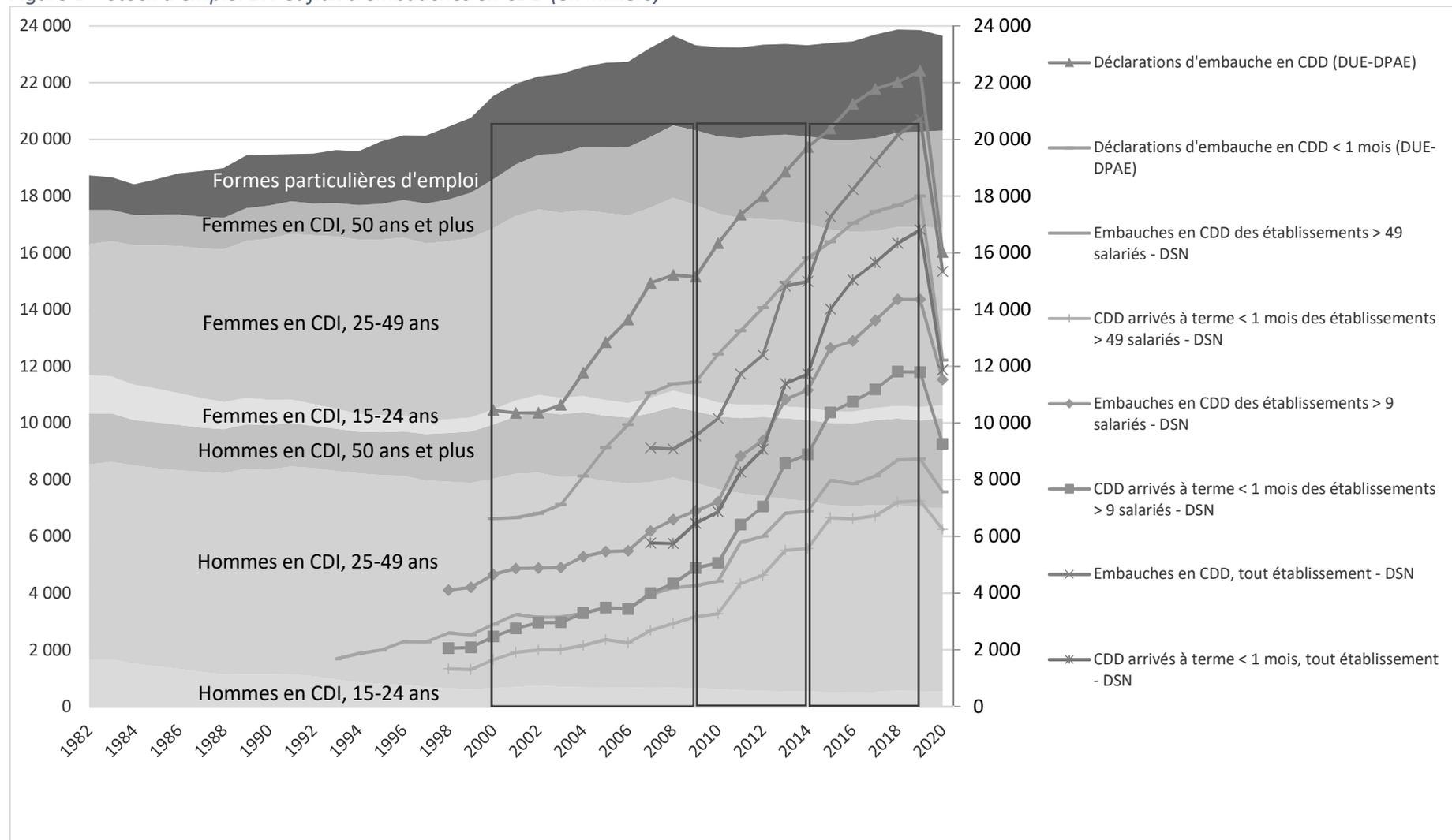
Il s'agit d'abord de documenter une combinaison vraisemblable d'effets d'échelle et de composition démographique de l'emploi permanent. La figure 1 distingue pour cela les formes particulières d'emploi (apprentissage, stages, contrats aidés, CDD et intérim) de l'emploi en CDI, assimilé à de l'emploi permanent ; cet emploi est lui-même décomposé en six groupes selon le sexe et l'âge des personnes en CDI. Sur l'ensemble de la période, on observe une féminisation et un recul de la place

des jeunes dans l'emploi permanent. Les CDD<1m ayant notamment pour fonction le remplacement de personnels ponctuellement absents, leur montée mérite d'être mise en relation avec ces évolutions. L'analyse des absences au travail (CHAUPAIN-GUILLOT, GUILLOT, 2007 ; INAN, 2013 ; MARBOT, POLLAK, 2015) montre que les femmes sont plus fréquemment absentes que les hommes, ne serait-ce qu'en raison d'inégalités dans l'exercice des fonctions parentales ; de même, le meilleur état de santé des moins de 25 ans contribue à réduire leurs absences. L'évolution démographique de l'emploi permanent a donc pu alimenter une hausse des besoins de remplacement et l'augmentation des embauches en CDD<1m. Sur la décennie 1998-2008, un effet d'échelle a pu amplifier la tendance avec une progression du nombre de salariés en CDI de près de 2,7 millions de personnes ; l'effet de composition démographique faisait par ailleurs de plus en plus intervenir une augmentation de la place des seniors qui sont plus concernés que la moyenne par les absences au travail (INAN, 2013). Si, au niveau agrégé considéré ici, l'effet d'échelle cesse de pouvoir être invoqué entre 2008 et 2014, l'effet de composition démographique peut utilement être croisé avec les répercussions de la récession de 2008-2009. Recentrée sur l'emploi permanent, l'analyse montre que les pertes d'emploi ont particulièrement concerné les hommes (surreprésentés dans les activités les plus affectées par la crise) et les jeunes (moins protégés que leurs aînés), deux groupes en moyenne moins absents.

Trois arrière-plans conjoncturels

La figure 1 superpose donc au stock d'emploi en CDI les séries de mouvements de main d'œuvre et de déclarations d'embauche (DUE-DPAE) concernant CDD et CDD<1m. Ces statistiques de flux ne présentent pas toujours des tendances parallèles mais font toutes apparaître une augmentation. On peut aussi repérer des inflexions communes, notamment de part et d'autre de 2009.

Figure 1 – Stock d'emploi BIT et flux d'embauches en CDD (en milliers)



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus, établissements du secteur privé hors intérim (flux d'embauches)

Sources : Insee, enquêtes Emploi (données corrigées par l'Insee pour les ruptures de série) ; Dares, données annuelles de mouvements de main d'œuvre – 2019 ; Acooss-Urssaf, déclarations préalables à l'embauche.

Les rectangles représentés figure 1 correspondent à trois arrière-plans qu'il paraît judicieux de distinguer pour analyser la montée des CDD<1m : 2000-2009, 2009-2014 et 2014-2019. L'opportunité d'une analyse spécifique de la période pré-crise a déjà été soulignée. Entre 2009 et 2014 au niveau agrégé, l'effet d'échelle ne peut contribuer à l'explication. Il s'agit alors plutôt de s'intéresser aux chocs macroéconomiques négatifs qui se sont enchaînés et à leurs répercussions en termes de recomposition sectorielle de l'embauche et de pratiques contractuelles défensives. Enfin, la période 2014-2019 mérite un traitement spécifique en raison : des initiatives prises sur la période par les gestionnaires de l'assurance chômage pour répondre à la hausse des embauches en contrats courts ; du redressement de l'emploi permanent intervenant en fin de période. L'année 2020 et les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'embauche en CDD<1m sont exclus du champ de l'analyse.

Emploi sectoriel et embauches en CDD<1m

Stock d'emploi en début de période et flux périodique d'embauches en CDD<1m seraient donc liés : un emploi plus élevé provoquant normalement des embauches en CDD<1m plus nombreuses. Ce lien potentiel, envisagé ci-dessus au niveau agrégé en croisant des sources statistiques différentes, est désormais examiné au niveau sectoriel, en Nace 38, à partir des seules statistiques AcoSS-Urssaf. Le stock d'emploi considéré correspond ainsi aux effectifs salariés hors intérim du secteur privé non agricole en début d'année⁵.

La figure 2 propose trois analyses de corrélation en coupe transversale, pour les années 2000, 2010 et 2019, à partir de variables log-transformées⁶. Les coefficients obtenus sont significativement positifs et du même ordre de grandeur les trois années. Ils admettent une interprétation simple : en moyenne, pour l'année 2000, une activité présentant en début d'année un emploi supérieur de 1 % à celui d'une autre enregistrait un flux annuel de déclarations d'embauche en CDD<1m supérieur de 1,5 % (figure 2, haut) ; pour 2010, on obtient 1,8 % (figure 2, milieu) et pour 2019, 2,0 %. Ces résultats sont compatibles avec l'effet d'échelle invoqué. Le fait que le lien positif soit plus que proportionnel (élasticité supérieure à l'unité) est spécialement intéressant : il signifie que l'élasticité sectorielle du taux d'embauche en CDD<1m (embauches annuelles en CDD<1m par emploi en début d'année) au stock d'emploi salarié est elle-même positive. En moyenne pour l'année 2000, une activité présentant en début d'année un emploi supérieur de 1 % à celui d'une autre avait un taux d'embauche en CDD<1m supérieur de 0,5 % ; on obtient 0,8 % pour 2010 et 1 % pour 2019.

La figure 3 propose quatre analyses de corrélation en panel correspondant à des phases distinctes : 2001-2009, 2009-2011, 2011-2014 et 2014-2019. Pour chacune, la forme du nuage d'activités est résumée à partir d'un ajustement quadratique. La qualité de l'ajustement est la meilleure sur la phase 2001-2009. On obtient un lien positif significatif entre évolutions des effectifs salariés et des déclarations d'embauche en CDD<1m. D'après l'ajustement obtenu, comparé à une activité dont les effectifs salariés n'auraient pas évolué sur huit ans, un secteur aux effectifs en croissance de 1 % enregistrait un nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m supérieur d'un peu plus de 3 points de pourcentage (+10,3 % contre +7,2 %)⁷. Le coefficient correspondant au terme quadratique n'est significatif qu'au seuil de 5 % et le terme constant (ordonnée à l'origine) n'est pas significativement différent de zéro⁸. Ces deux résultats sont liés. Privilégier un ajustement linéaire donne une ordonnée à l'origine significativement positive (19,1 % à comparer aux 7,2 % mentionnés). Le caractère quadratique de la relation tient notamment à l'industrie textile (un peu plus de 240 000 emplois salariés début 2001) qui associe à un emploi en fort repli (- 46 % en huit ans) un recul comparativement limité des déclarations d'embauches en CDD<1m (- 19 %). Sans terme quadratique, on obtient une élasticité d'environ 2,8 : +2,8 points d'évolution du nombre annuel de déclarations d'embauche en

⁵ A la fin du mois de décembre de l'année précédente. Il ne s'agit certes pas du seul emploi permanent (en CDI) mais celui-ci y est par construction (statistique en stock) surreprésenté.

⁶ Les coefficients estimés s'interprètent alors comme des élasticités.

⁷ $(\Delta n^c/n^c)_{+1\%} - (\Delta n^c/n^c)_{+0\%} \cong (3,5 \cdot (0,01)^2 + 2,8 \cdot 0,01 + 0,072) - 0,072 \cong 0,0315$.

⁸ A l'aune de tests de Student classiques dans les deux cas.

CDD<1m par point d'augmentation des effectifs salariés en début d'année. On a donc à nouveau, en panel cette fois, un résultat cohérent avec l'effet d'échelle.

Pour la période 2001-2009, partir de cette nouvelle norme liant l'évolution des embauches en CDD<1m à celle du stock d'emploi sectoriel, amène à reconsidérer la liste des activités sur-utilisatrices de CDD<1m : les activités scientifiques et techniques (MB et MC), l'administration publique (OZ), l'enseignement (PZ) passent au premier plan tandis que l'action sociale, l'hébergement médico-social (QB) ou l'hébergement-restauration (IZ) affichent des coordonnées « normales ». Les activités pour la santé humaine (QA) et celles du spectacle (RZ) s'éloignent certes de la tendance mais leur rôle dans la montée des embauches en CDD<1m en ressort moins remarquable.

La relation stock-flux avancée pour 2001-2009 est remise en cause par la récession. Sur la phase 2009-2011, l'augmentation moyenne des déclarations d'embauche en CDD<1m (environ 15 % sur trois ans) y apparaît indépendante du taux de variation de l'emploi. La hausse semble essentiellement défensive face aux incertitudes macroéconomiques : en témoigne l'augmentation considérable des déclarations d'embauche en CDD<1m de la plupart des activités industrielles, directement affectées par la récession. Cela concerne aussi, dans le tertiaire, les activités immobilières (LZ) qui présentaient jusqu'à la récession une hausse limitée des CDD<1m au regard de la progression de leur emploi, et qui deviennent nettement contributrices à partir de 2009. Pour les autres activités tertiaires, la résilience de l'emploi de l'action sociale et hébergement médico-social (QB), de l'hébergement et restauration (IZ) et des activités pour la santé humaine (QA) voire du spectacle (RZ) semble intervenir au prix d'une hausse persistante des embauches en CDD<1m. De leur côté, les activités scientifiques et techniques (MC) conjuguent recul de l'emploi et hausse des embauches en CDD<1m.

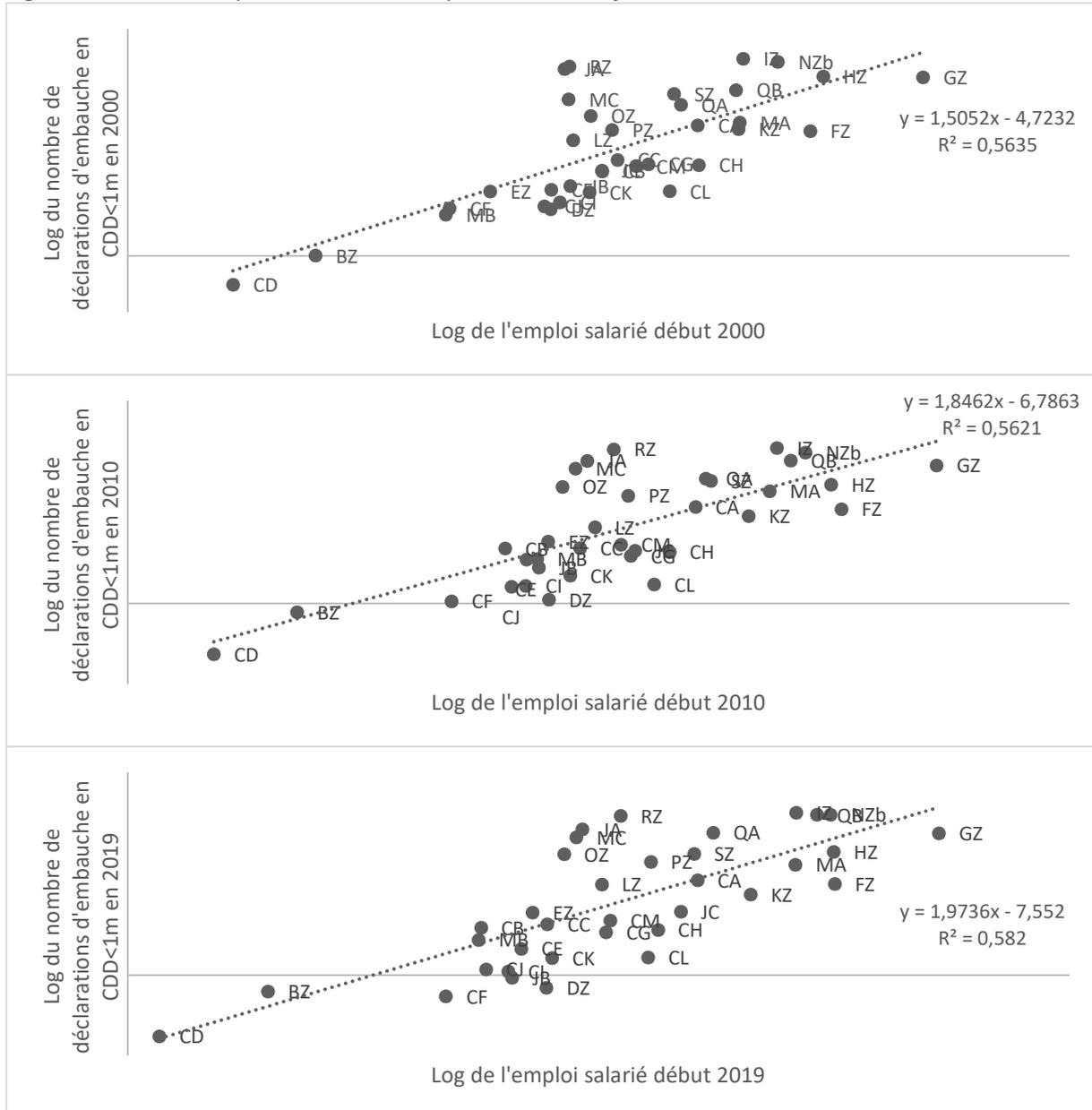
À la phase suivante, 2011-2014, la relation d'intérêt s'insinue à nouveau. L'hypothèse d'une relation quadratique est certes rejetée statistiquement mais l'ajustement atteint une qualité acceptable sinon bonne⁹. Le terme constant n'est pas significativement différent de zéro tandis que la pente de la relation est positive, d'une valeur quasi-égale à ce qui prévalait sur la phase 2001-2009 : + 2,8. Les activités pour la santé humaine (QA), l'action sociale et l'hébergement médico-social (QB) continuent à alimenter la montée des CDD<1m à l'appui d'un emploi qui continue à se développer. Les activités immobilières (LZ) se singularisent par une hausse très vive de leurs embauches en CDD<1m couplée à un recul de l'emploi.

La corrélation positive entre évolution de l'emploi et des déclarations d'embauche en CDD<1m s'estompe sur la phase 2014-2019, pour laquelle la relation perd toute significativité statistique. Les activités informatiques (JC) connaissent un développement de l'emploi considérable sans augmentation aberrante des embauches en CDD<1m tandis que les activités pour la santé humaine (QA) combinent un emploi en croissance ralentie (+ 3 % en cinq ans) à une vive augmentation du nombre d'embauches en CDD<1m (+ 53 %).

Ces analyses préalables débouchent sur deux enseignements principaux. Primo, qu'on l'entende en coupe ou en panel, l'hypothèse d'un effet d'échelle contribuant à la montée des embauches en CDD<1m peut s'appuyer sur des observations tangibles. Deusio, considéré en panel et à un niveau agrégé, la capacité de cet effet à rendre compte du développement des CDD<1m est très variable : considérable jusqu'à la récession ainsi qu'entre 2011 et 2014, quasi-nulle entre 2009 et 2011 ou après 2014. Ces observations agrégées sont à présent déclinées à l'échelle sectorielle.

⁹ A l'aune d'un test de Fisher classique.

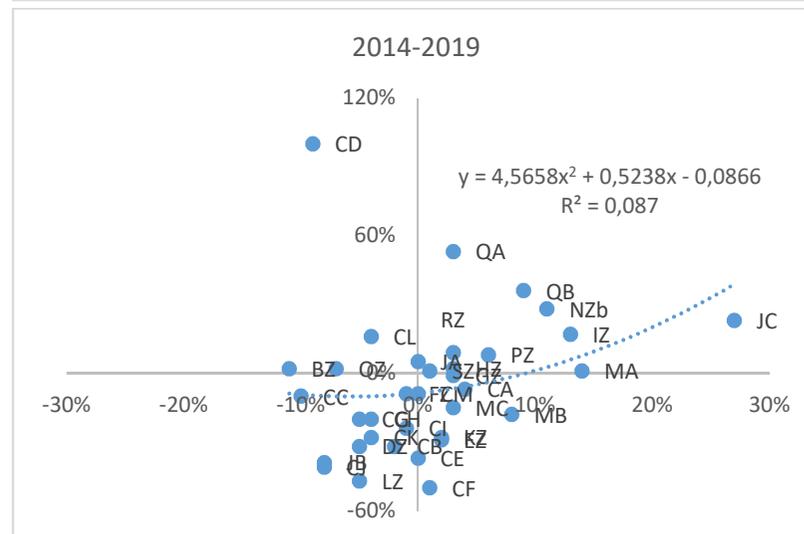
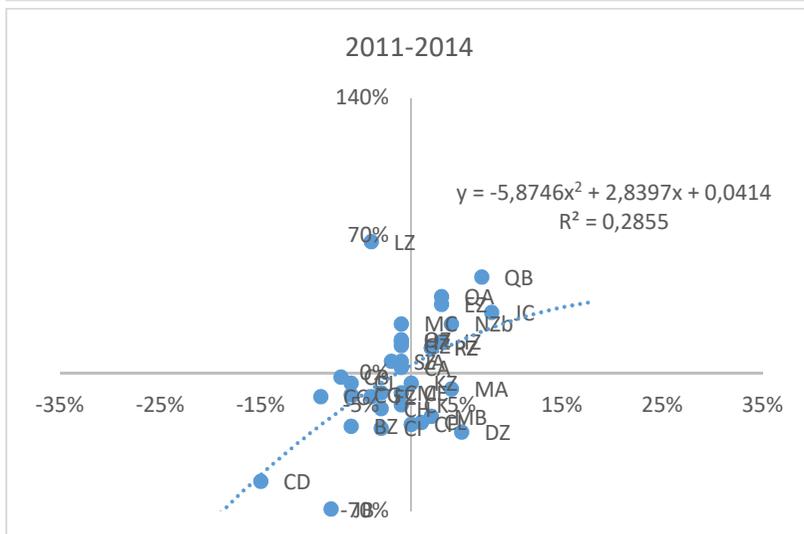
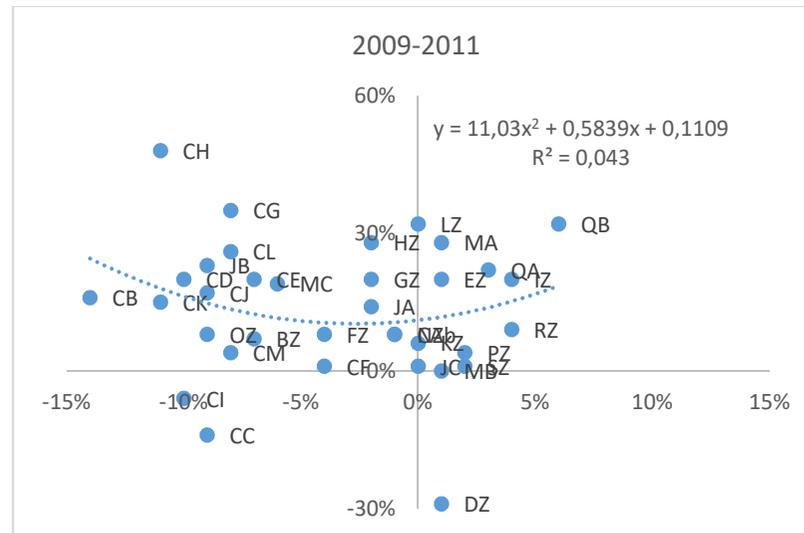
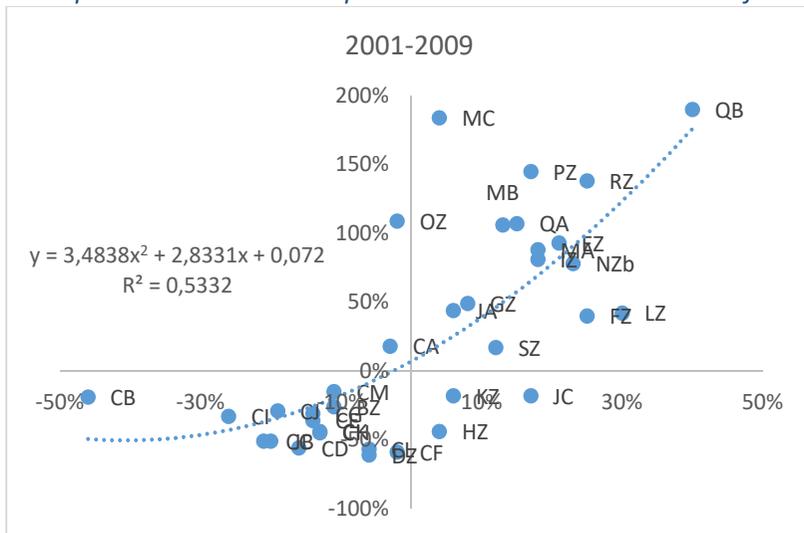
Figure 2 – Lien en coupe entre stock d'emploi sectoriel et flux de déclarations d'embauche en CDD<1m



Source : Acoiss-Urssaf ; calculs de l'auteur. Champ : France entière. Nace 38 : BZ industries extractives, CA industries agro-alimentaires, CB habillement, textile et cuir, CC bois et papier, CD cokéfaction et raffinage, CE industrie chimique, CF industrie pharmaceutique, CG industrie des plastiques et autres produits non minéraux, CH métallurgie et fabrication de produits métalliques, CI fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, CJ fabrication d'équipements électriques, CK fabrication de machines et équipements n.c.a., CL fabrication de matériels de transport, CM industrie du meuble et diverses, réparation et installation de machines, DZ production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, EZ production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets, FZ construction, GZ commerce, réparation d'automobiles et de motos, HZ transports, entreposage, poste, IZ hébergement et restauration, JA édition et audiovisuel, JB télécommunications, JC activités informatiques, KZ activités financières et d'assurance, LZ activités immobilières, MA activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, MB recherche et développement, MC activités scientifiques et techniques, NZb activités de services administratifs et de soutien hors intérim, OZ administration publique, PZ éducation, QA activités pour la santé humaine, QB action sociale et hébergement médico-social, RZ arts, spectacles et activités récréatives, SZ autres activités de services.

Figure 3 – Lien en panel entre stock d'emploi sectoriel en début d'année et flux annuel de déclarations d'embauche en CDD<1m

Evolution du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m



Evolution des effectifs salariés de début d'année

Source : Acof-Urssaf ; calculs de l'auteur. Champ : France entière.

Encadré 3 – L'analyse comptable de l'évolution des embauches en CDD<1m

L'estimation de l'effet d'échelle part d'une décomposition du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m (n^c) en quatre termes : l'emploi en début de période (N), le taux d'embauche (déclarations d'embauche/emploi : n/N), le recours au CDD (n^d/n), l'intensité des CDD en contrats de moins d'un mois (n^c/n^d). Le flux de déclarations d'embauche en CDD<1m peut en effet s'écrire :

$$n^c = \frac{n^c}{n^d} \cdot \frac{n^d}{n} \cdot \frac{n}{N} \cdot N$$

En notant $c = n^c/n^d$ l'intensité des CDD en contrats de moins d'un mois, $d = n^d/n$ la part d'embauches à durées déterminées et $e = n/N$ le taux d'embauche, on obtient, en termes d'évolutions :

$$1 + \frac{\Delta n^c}{n_0^c} = \left(1 + \frac{\Delta c}{c_0}\right) \left(1 + \frac{\Delta d}{d_0}\right) \left(1 + \frac{\Delta e}{e_0}\right) \left(1 + \frac{\Delta N}{N_0}\right)$$

où, x_0 et x_1 désignant respectivement les valeurs initiale et finale d'une variable générique x : $\Delta x = x_1 - x_0$. La même expression en logarithmes donne :

$$\log\left(1 + \frac{\Delta n^c}{n_0^c}\right) = \log\left(1 + \frac{\Delta c}{c_0}\right) + \log\left(1 + \frac{\Delta d}{d_0}\right) + \log\left(1 + \frac{\Delta e}{e_0}\right) + \log\left(1 + \frac{\Delta N}{N_0}\right)$$

On a bien une décomposition de l'évolution du flux annuel de déclarations d'embauche en CDD<1m. La contribution logarithmique du terme $x \in \{c, d, e, N\}$ à l'évolution de n^c est ainsi mesurée par :

$$\log\left(1 + \frac{\Delta x}{x_0}\right) / \log\left(1 + \frac{\Delta n^c}{n_0^c}\right).$$

Deux commentaires essentiels concernant cet exercice de décomposition comptable. Premièrement, l'interprétation de l'évolution Δe du taux d'embauche dépend de la tendance du stock d'emploi entre le début et la fin de la période. Joint à un stock d'emploi stagnant ou décroissant, une augmentation des embauches traduit celle de la rotation sur l'emploi existant donc une baisse de durée moyenne des périodes d'emploi. Joint à un emploi croissant, l'augmentation des embauches préfigure des créations d'emploi. L'interprétation des évolutions de taux d'embauche n'est donc pas univoque et doit être contextualisée. Deuxièmement, l'interprétation de l'évolution Δc de la part de contrats de moins d'un mois parmi les déclarations d'embauche en CDD. La répartition sous-jacente des déclarations d'embauche par durées d'intention d'emploi intervient à travers deux termes : l'évolution du taux d'embauche ($\Delta e/e_0$), celle de la part de contrats de moins d'un mois par CDD ($\Delta c/c_0$). À *stock d'emploi donné ou orienté à la baisse*, une augmentation du taux d'embauche ($\Delta e > 0$) correspond à une hausse de la rotation donc à un raccourcissement de la durée moyenne des intentions d'emploi. Ce raccourcissement peut intervenir sans glissement de durées des intentions d'emploi de part et d'autre du seuil d'un mois ($\Delta c = 0$) : les périodes d'emploi sont plus courtes mais la répartition des durées d'intentions d'emploi en CDD de part et d'autre du seuil d'un mois reste inchangée. Une augmentation de la part de contrats de moins d'un mois parmi les déclarations d'embauche en CDD ($\Delta c > 0$) à taux d'embauche ($\Delta e = 0$) et *stock d'emploi donné* renvoie à une *polarisation* des durées d'intention d'emploi : plus de CDD<1m et plus d'intentions d'emploi de plus d'un mois (en CDD>1m ou en CDI) mais moins de CDD de durée intermédiaire.

Les années 2000-2011 et le rôle du CDDU

Entre 2001 et 2011, l'emploi¹⁰ salarié privé non agricole est passé de 16,2 M à 17,1 M et le nombre de déclarations d'embauche (hors intérim), de 13,8 M à 20,7 M : le taux d'embauche est donc passé de

¹⁰ Stock en début d'année.

0,85 à 1,21. Au sein de ces déclarations d'embauche, la part de CDD est passée de 75 % à 84 % et, parmi ces CDD, celle des contrats de moins d'un mois de 64 % à 76 %. Ces évolutions conduisent à décomposer l'augmentation du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m, + 6,6 M en dix ans, entre : 8 % tenant à l'augmentation de l'emploi, 51 % à celle du taux d'embauche, 16 % à un recours accru aux CDD et 25 % à une part accrue de contrats de moins d'un mois parmi ces CDD. Cette décomposition globale suggère un effet d'échelle d'une ampleur limitée. L'augmentation du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m tient majoritairement à la hausse du taux d'embauche : à emploi constant, même si le recours aux CDD et parmi eux la part de contrats de moins d'un mois étaient restés tels qu'en 2001, le flux de déclarations d'embauche en CDD<1m aurait augmenté d'environ +2,8 M. On retrouve ici le diagnostic dressé par Picart (2014b). Les ressorts de la montée des CDD<1m apparaissent pourtant très différents selon les secteurs d'activité et selon qu'on se place avant ou après 2009.

Deux phases et trois blocs sectoriels

La figure 4 représente les décompositions obtenues en isolant la période 2001-2009 et en distinguant l'analyse selon qu'une activité autorise ou non le CDDU d'une part, selon sa contribution à la montée des embauches en CDD<1m d'autre part.

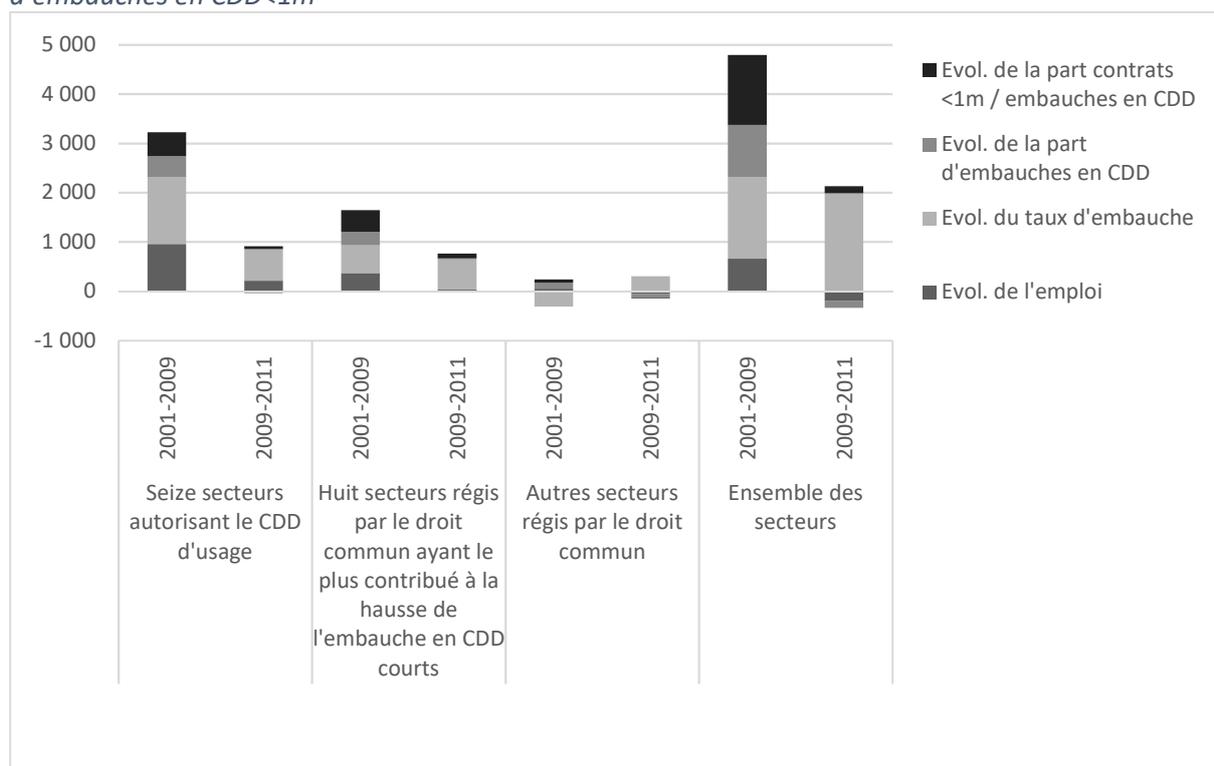
Sur les 6,6 M de déclarations d'embauche en CDD<1m supplémentaires enregistrées entre 2001 et 2011 près de 40 % sont postérieures à la récession (2009-2011). Or, appliquée à la période 2009-2011, la décomposition proposée attribuée à la hausse du taux d'embauche (qui passe de 1,03 à 1,21) un rôle quasi-exclusif (figure 4). Lorsqu'on recentre l'analyse sur la période 2001-2009, on obtient une décomposition beaucoup plus équilibrée. La hausse (+4,8 M) se décomposait entre : 14 % tenant à l'augmentation de l'emploi, 35 % à celle du taux d'embauche, 22 % à un recours accru aux CDD et 30 % à une part accrue de contrats de moins d'un mois parmi ces CDD. Sur cette période pré-crise, la hausse du taux d'embauche joue certes un rôle important mais loin d'être exclusif. Surtout, le fait qu'elle accompagne un emploi en expansion lui donne une signification spécifique : une part de cette hausse alimente des créations d'emploi.

Entre 2001 et 2011, les secteurs autorisant le CDDU ont concentré l'essentiel de la hausse du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m : + 4,1 M sur les + 6,6 M de l'ensemble. Ce que révèle la décomposition de l'évolution observée sur la période cependant, c'est que l'augmentation de l'emploi à elle seule rendait compte de près de 30 % de la hausse. L'augmentation du taux d'embauche rendait compte de 47 %, celle du recours au CDD de 10 % et celle du recours aux contrats de moins d'un mois de 14 %. Les secteurs autorisant le CDDU se distinguaient donc moins par l'évolution de leur recours au CDD<1m, déjà quasi-généralisé en 2000, que par la croissance de leur emploi. Et à nouveau dans ce cas, l'augmentation du taux d'embauche ne se réduit pas à plus de rotation sur un même nombre de postes, une part de cette augmentation alimente des créations d'emploi.

Le cas des secteurs régis par le droit commun est très contrasté selon qu'on s'intéresse, comme le font K. BERCHE et ses coauteurs, aux activités ayant le plus contribué à la montée des CDD<1m ou aux autres. Pour ces dernières, la hausse du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m entre 2001 et 2011 était entièrement consécutive à la récession : jusqu'en 2009, elles étaient en recul, sous l'effet d'une baisse du taux d'embauche (de 0,46 à 0,38). À l'inverse, l'analyse des huit activités régies par le droit commun et ayant le plus contribué à la montée des CDD<1m donne des résultats comparables à ce qui prévalait pour les activités autorisant le CDDU : une contribution prépondérante du taux d'embauche, particulièrement entre 2009 et 2011.

Deux principales différences cependant. Premièrement, une plus forte contribution du raccourcissement des CDD au-dessous du seuil d'un mois (23 % contre 14 % pour les activités autorisant le CDDU). Deuxièmement, une plus faible contribution du développement de l'emploi (18 % contre 29 %). L'impact de la récession sur la montée des CDD<1m s'y est d'ailleurs avérée spécialement fort. Plus de 30 % de la hausse du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m entre 2001 et 2011 est intervenue à partir de 2009 contre à peine plus de 21 % pour le bloc d'activités autorisant le CDDU.

Figure 4 – Décomposition de l'évolution 2001-2011 du nombre (en milliers) de déclarations d'embauches en CDD<1m



Source : Acooss-Urssaf ; calculs de l'auteur. Champ : France entière.

Au total, les activités autorisant le CDDU sont certes les principales contributrices à la hausse des déclarations d'embauche en CDD<1m entre 2001 et 2011 mais c'est essentiellement dans une logique expansive. Les ressorts de la montée des CDD<1m parmi les huit activités régies par le droit commun ayant le plus contribué à la hausse globale n'apparaissent pas si différents. Les deux groupes d'activités ont en commun de ne pas connaître de reflux de l'emploi entre 2009 et 2011. Dans le cadre d'un recul de l'emploi, l'augmentation du taux d'embauche a une autre signification : la tendance traduit alors une augmentation de la rotation sur un nombre de postes qui diminue. Cet aspect défensif de l'augmentation du taux d'embauche est particulièrement clair lorsqu'on applique la décomposition comptable proposée aux activités dont l'emploi est en recul.

Une variété de ressorts sectoriels

La même approche est appliquée activité par activité (tableau 1).

Les activités dont l'emploi a baissé : une logique défensive d'emploi « au plus juste »

Cinq activités se distinguent par la baisse de leur emploi entre 2001 et 2011 : la publicité (- 3 %), l'enquête-sondage (- 5 %), le déménagement (- 13 %), la manutention portuaire (- 17 %) et l'administration publique (- 10 %). Quatre activités autorisant le CDDU et une régie par le droit commun (l'administration publique).

Tableau 1 – Décomposition de l'évolution du nombre de déclarations d'embauches en CDD<1m de part et d'autre de la récession

Nace		Taux de recours aux CDD<1m (%)		Emploi début 2001 (en milliers)	Evolution 2001-2009					Evolution 2009-2011				% de CDDU / emb. DADS 2014	
		2000	2011		Log-Contribution (%)				Δnc (en milliers)	Log-Contribution (%)					Δnc (en milliers)
					c	d	e	N		c	d	e	N		
90	Activités créatives, artistiques, spectacles (D)	91	95	75	3	1	70	26	+977	2	-8	105	0	+135	83
56	Restauration (D)	40	58	556	23	25	27	26	+580	12	-7	69	27	+210	28
7311Z	Activités des agences de publicité (CC2098)	57	89	95	6	27	62	4	+414	12	-8	166	-70	+79	34
55	Hôtellerie (D)	62	79	219	37	16	29	19	+289	11	1	88	0	+172	43
59	Production cinématographique (D)	90	94	65	7	0	78	15	+283	-6	0	106	0	+132	83
8299Z	Autres acti. de soutien aux entrepr. n. c. a. (CC2098)	65	82	67	19	22	20	40	+129	-9	10	-90	189	+5	33
85	Enseignement (D)	34	48	262	27	10	46	17	+118	12	-31	50	70	+6	43
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs (D)	54	66	108	24	7	40	29	+103	25	-4	-6	84	+20	25
8230Z	Org. de foires, salons pro., congrès (CC2098 et 1486)	73	91	12	10	14	69	7	+74	-4	-1	105	0	+22	37
8810A	Aide à domicile (D)	48	57	95	10	-2	25	67	+71	7	-1	46	47	+20	15
7320Z	Activités d'enquête et de sondage (D)	61	88	20	27	15	73	-15	+33	6	8	86	0	+25	62
	Associations intermédiaires (D)	79	79	11	15	5	68	13	+103	21	-1	209	-130	-24	89
60	Audiovisuel (D)	90	96	31	18	16	33	32	+44	-1	10	91	0	+23	25
4942Z	Déménagement (D)	80	92	15	48	32	153	-133	9	-1	-4	105	0	+24	61
5224A	Manutention portuaire (CC1763)	96	94	6	-97	6	-365	556	-1	0	-6	106	0	+10	85
9200Z	Jeux (CC2257)	74	89	17	-81	-127	603	-296	-4	6	-5	130	-32	+9	82
<i>Secteurs concernés par le CDD d'usage</i>		<i>64</i>	<i>78</i>	<i>1 653</i>	<i>15</i>	<i>13</i>	<i>42</i>	<i>30</i>	<i>+3 222</i>	<i>6</i>	<i>-5</i>	<i>74</i>	<i>24</i>	<i>+868</i>	
87	Hébergement médico-social	65	85	312	13	5	59	24	+495	5	4	70	22	+267	2
47	Commerce de détail (hors auto./moto.)	37	53	1 482	44	24	5	27	+285	20	-1	82	0	+161	2
86	Activités pour la santé humaine	54	71	466	23	9	46	21	+211	8	5	74	14	+98	4
81	Services relatifs aux bâtiments	51	65	448	17	24	23	37	+170	18	0	80	3	+67	3
84	Administration publique	45	50	204	17	1	84	-1	+153	-23	3	252	-132	+24	12
78	Activités liées à l'emploi	85	84	35	13	7	32	47	+159	-15	-6	103	19	+44	5
70	Activités des sièges sociaux	32	56	259	45	30	5	20	+84	15	-2	77	10	+55	19
80	Enquêtes et sécurité	39	60	127	34	28	4	35	+88	11	24	70	-5	+48	5
	Ens. des autres activités régies par le droit commun	33	35	11 167	-97	-169	431	-65	-73	-8	-48	192	-36	+159	10
<i>Ens. du secteur privé non agricole hors intérim</i>		<i>48</i>	<i>64</i>	<i>16 156</i>	<i>30</i>	<i>22</i>	<i>35</i>	<i>14</i>	<i>+4 795</i>	<i>8</i>	<i>-8</i>	<i>111</i>	<i>-11</i>	<i>+1 791</i>	

Source : AcoSS-Urssaf ; calculs de l'auteur ; * DADS, calculs AcoSS-Urssaf (MARIE, JAOUEN, 2014). Champ : France entière.

L'examen de ces cas d'emploi en repli apporte un éclairage sur le recours aux contrats courts dans une logique défensive : cela s'accompagne toujours d'une augmentation des déclarations d'embauche en CDD<1m. L'augmentation du taux d'embauche a alors toujours une contribution importante exclusivement interprétable comme une accélération de la rotation. Hors agences de publicité, les activités à CDDU pour lesquels s'observe un recul de l'emploi l'enregistrent avant la récession : c'est un mouvement structurel. Il s'agissait déjà en 2001 d'activités à fort taux d'embauche : de 5,5 pour l'enquête-sondage ou la manutention portuaire et de 6,1 pour le déménagement. On observe donc sur la période 2001-2011 l'intensification d'une flexibilité déjà installée. L'enquête-sondage et le déménagement peuvent encore user de tous les leviers de flexibilisation de l'emploi : plus de CDD par déclaration d'embauche, de contrats de moins d'un mois par CDD et des CDD<1m plus courts et plus nombreux. La manutention portuaire qui embauchait déjà quasi-exclusivement en CDD<1m en 2001 n'a pour seul levier que leur raccourcissement.

Le cas des agences de publicité est en fait particulier : le recul de l'emploi y est imputable à la récession ; il progresse de 6 % jusqu'à fin 2008 avant de brutalement se tasser (- 9 %) sur les deux années suivantes. Partant, en 2001, d'un taux d'embauche inférieur à la moyenne des activités autorisant le CDDU (2,6 contre 3,1), les agences de publicité présentent l'augmentation 2001-2009 la plus forte : une multiplication par 2,4 (contre 1,3 en moyenne parmi les activités autorisant le CDDU et 1,2 pour l'ensemble). Autre trait distinctif : de 64 % de CDD dans les déclarations d'embauche en 2001 (contre 75 % pour l'ensemble) on passe à 93 % en 2009, une part supérieure à la moyenne non seulement de l'ensemble des activités du secteur privé non agricole mais aussi de celles autorisant le CDDU. L'emploi de cette activité a donc certes crû entre 2001 et 2009 mais en se flexibilisant très fortement. Cette flexibilisation massive explique l'ampleur du tassement lors de la récession, parmi les deux plus forts sur l'ensemble des activités.

L'emploi contractuel des administrations publiques concerne principalement les organismes de sécurité sociale obligatoire. Comme celui des agences de publicité, son recul intervient essentiellement à partir de 2009 : - 9 % entre 2009 et 2011 (alors qu'il ne s'était replié que de 1 % avant 2009)¹¹. Il ne s'agit pas du reflet d'une vague de titularisation d'agents contractuels¹². Les déclarations d'embauche en CDD<1m sont presque doublées entre 2001 et 2009. Cela se traduit par un bond du taux d'embauche qui passe de 1,7 à 3,0 avant la récession. En 2011, ce taux atteint 3,6 et dépasse celui de la restauration (qui autorise le CDDU). L'emploi contractuel des administrations publiques étant très majoritairement en CDD, l'évolution de la part de CDD ne joue aucun rôle. La part de contrats de moins d'un mois dans les déclarations d'embauche en CDD reste quant à elle contenue, passant de 48 % à 53 %. Le bond du taux d'embauche correspond donc essentiellement à un raccourcissement de tous les CDD. On trouve donc au sein d'administrations publiques, une gestion de l'emploi contractuel comparable à celles des agences de publicités qui semblent suivre une logique d'emploi « au plus juste ».

Les activités dont l'emploi a augmenté

Considérer des activités dont l'emploi est en croissance modifie l'interprétation d'une augmentation du taux d'embauche : il peut préfigurer des créations d'emploi et non pas seulement une hausse de rotation de personnels sur un nombre donné (voire réduit) de postes. Au regard de la décomposition comptable proposée, les activités conjuguant de fortes contributions de l'emploi et du taux d'embauche doivent être considérées dans cette perspective.

Lorsqu'on passe en revue les activités distinguées par K. BERCHÉ et ses coauteurs, le cas des associations intermédiaires doit immédiatement être distingué : bien que classées dans le secteur concurrentiel, elles relèvent de l'insertion par l'activité économique (IAE), c'est-à-dire d'une action de politique de

¹¹ L'emploi de droit privé des activités générales de sécurité sociale (60 % de l'ensemble des activités d'administration publique fin 2008) recule de 3 %, celui des administrations de tutelle de l'activité économique (15 % de l'ensemble) de 40 %.

¹² Le plan Sauvadet n'intervient qu'en 2012.

l'emploi. Il s'agit, dans le cadre d'un accompagnement à l'insertion professionnelle, de recruter des personnes en difficulté pour les mettre à disposition de particuliers, de collectivités locales ou d'associations¹³. Les taux d'embauche exceptionnellement élevés constatés dès 2001 (14,2 déclarations d'embauche par emploi) reflètent la signature d'un CDD à chaque mise à disposition¹⁴, dans une logique d'agences de travail temporaire. L'augmentation de l'emploi des AI sur la période, en particulier après 2008, traduit la volonté des pouvoirs publics de développer cette modalité d'intervention en complément des contrats aidés (Plan de cohésion sociale en 2005, Loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion en 2008). C'est la seule activité à enregistrer un recul des déclarations d'embauche en CDD<1m entre 2009 et 2011 et une baisse du taux d'embauche. L'explication est institutionnelle : en 2009, le gouvernement lance le CDD d'insertion, d'une durée minimale de 4 mois et destiné à se substituer au CDDU dans l'accompagnement proposé par les AI. Bien que le dispositif ait eu du mal à s'imposer, il a mécaniquement réduit le taux d'embauche et la part de contrats de moins d'un mois parmi les embauches en CDD.

L'évolution des embauches en CDD<1m des autres activités ayant connu une progression de leur emploi peut être mise en relation avec des tendances socio-économiques plus générales liées à une économie française tertiarisée : le développement des activités à produit occasionnel, celui d'activités répondant au vieillissement de la population, le développement des services aux entreprises, celui des activités présentielle. Les ensembles d'activité concernés par ces tendances représentent des volumes d'emploi allant, début 2001, de moins de 0,2 M à plus de 2,5 M (tableau 1).

Flexibilité d'usage... ou d'opportunité

Les résultats du tableau 1 amènent à regrouper quatre premières activités : le spectacle (Nace 90), le cinéma (56), l'audiovisuel (60) et l'organisation de foires et de salons professionnels (8230Z). Leur point commun est de conjuguer contributions des hausses de l'emploi et du taux d'embauche avant 2009, une contribution quasi-exclusive du taux d'embauche sans création d'emploi entre 2009 et 2011. Jusqu'à la récession, l'augmentation du taux d'embauche a une composante expansive ; à partir de 2009, elle est pure rotation de personnels sur un nombre stagnant d'emploi. Ce groupe rassemble de petits secteurs (moins de 75 000 emplois début 2001) autorisant le CDDU pour un produit occasionnel. Contrairement à l'organisation de foires, le spectacle, le cinéma et l'audiovisuel ont en commun de pouvoir s'appuyer sur le régime de l'intermittence du spectacle (annexes VIII et X du règlement de l'assurance chômage). L'analyse conduit pourtant à distinguer le cas de l'audiovisuel de ceux du spectacle ou du cinéma. Jusqu'à la récession, l'augmentation de la part d'embauches en CDD<1m y joue un rôle beaucoup plus fort : 34 % contre moins de 7 %. Dans le spectacle et le cinéma, on assiste à l'intensification de pratiques de gestion contractuelle du travail déjà installées en 2000, là où l'audiovisuel amplifie son recours à l'emploi précaire tout au long de la décennie : disparition des embauches en CDI et généralisation des contrats de moins d'un mois. L'audiovisuel ne paraît pas avoir eu besoin du CDDU pour cela ; en 2014, le CDDU ne concernait que 25 % de ses embauches DADS, contre plus de 80 % pour le spectacle ou le cinéma (MARIE, JAOUEN, 2015, p. 129). La flexibilité est d'usage dans le spectacle et le cinéma dès 2000, elle semble d'opportunité dans l'audiovisuel. Le classement de l'activité d'organisation de foires dans ce premier groupe invite à ne pas réduire la dynamique de ses déclarations d'embauche en CDD<1m au seul régime de l'intermittence du spectacle. Sans pouvoir adosser ses pratiques de gestion contractuelle du travail à des règles adaptées d'assurance chômage, cette activité cumule en effet toutes les dimensions de précarisation de l'emploi distinguées par l'analyse : quasi-disparition du CDI dans les déclarations d'embauche entre 2001 et 2009, augmentation de la part de contrats de moins d'un mois dans les CDD et surtout augmentation du taux d'embauche dans le cadre d'une progression limitée de l'emploi (+ 8 %).

¹³ Les postes ainsi pourvus concernent généralement les services directs aux particuliers (ménage, repassage, jardinage, bricolage...) ou le domaine de l'entretien (nettoyage, gardiennage, sécurité...).

¹⁴ Pour 2008, la publication de la Dares consacrée à l'IAE (Dares - Avenel, M. ; Rémy, V., 2011) fait en effet état d'un temps moyen d'accompagnement par une AI d'un peu moins de 9 mois.

Emploi permanent de mauvaise qualité

L'analyse du tableau 1 suggère de regrouper les activités pour la santé humaine (Nace 86), l'hébergement médico-social (87) et l'aide à domicile (8810A) : dans les trois cas une forte contribution de l'emploi ou du taux d'embauche de part et d'autre de la récession. Deux activités de grande taille régies par le droit commun et une troisième autorisant le CDDU, l'aide à domicile, initialement plus petite mais dont l'emploi double sur la période. L'analyse de ces trois activités mérite évidemment d'être mise en relation avec l'enjeu du vieillissement de la population. D'un côté, le soin aux malades et l'hébergement de personnes dépendantes, de l'autre, l'option du maintien à domicile. Dans les trois cas un travail pénible et de mauvaises conditions d'emploi. L'hébergement médico-social permet à nouveau d'interroger l'exceptionnalité des évolutions caractérisant les activités autorisant le CDDU. Si l'emploi y progresse de 43 %, le taux d'embauche passe de 1,0 à 2,5. Un tel chiffre, aisément réalisable en CDDU, est étonnant dans le cadre du droit commun. Il suggère un large bassin de main d'œuvre se renouvelant rapidement et une optimisation du tempo des embauches. Mathieu GRÉGOIRE et ses coauteurs en dévoilent une condition de possibilité : la pratique intensive du cumul d'emploi par des salariés cherchant à compléter leurs revenus (GRÉGOIRE *et al.*, 2020). L'emploi des activités pour la santé humaine augmente mais moins rapidement (+18 % en dix ans) ; elles se distinguent par une contribution plus forte de la part de contrats de moins d'un mois dans les embauches en CDD entre 2001 et 2009. Enfin, la très forte hausse de l'emploi dans l'aide à domicile rend compte à elle seule de 67 % de celle des déclarations d'embauche en CDD<1m entre 2001 et 2009, 47 % entre 2009 et 2011. L'aide à domicile se distingue aussi par un (léger) recul du recours au CDD. Son développement a beau avoir pu s'appuyer sur des aides fiscales, les métiers dont il est essentiellement question étaient largement exercés à temps partiel au salaire minimum. La montée des CDD<1m tient ainsi dans les trois cas à des problèmes d'attractivité et d'absentéisme : l'enjeu n'est pas de flexibiliser l'emploi mais d'assurer des remplacements de personnel face à des interventions qui ne peuvent être différées.

Externalisation et sous-traitance

Le deuxième regroupement tiré du tableau 1 concerne les activités des sièges sociaux et conseil de gestion (Nace 70), les activités liées à l'emploi (hors intérim, 78a), la sécurité (80), les services aux bâtiments (81), les activités de soutien aux entreprises non classées ailleurs (8299Z). Quatre activités régies par le droit commun et une autorisant le CDDU (8299Z). Leur point commun est de combiner forte contribution de l'emploi *et* faible contribution du taux d'embauche jusqu'à la récession, résistance de l'emploi *ou* hausse modérée du taux d'embauche entre 2009 et 2011. La hausse du taux d'embauche a une composante expansive dans la plupart des cas. La montée des embauches en CDD<1m de ce deuxième groupe évoque le cas des services aux entreprises dont le développement tient à un fort processus d'externalisation. Des relations de marché se substituent à l'intégration verticale héritée de l'ère industrielle. La concurrence entre sous-traitants se reflète dans la gestion contractuelle d'un emploi flexibilisé (PERRAUDIN *et al.* 2013). Au sommet des organisations, le CDD comme support du développement de missions de conseils (en relations publiques, communication, marketing...) qui accompagnent l'activité des sièges sociaux, y compris face à la récession. Entre 2001 et 2011, la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche y passe de 31 % à 56 %. Censée être régie par le droit commun, l'activité des sièges sociaux présentait en 2014 la particularité de réaliser en CDDU près de 20 % de ses embauches DADS. Le développement de la sous-traitance concerne ensuite des fonctions supports. Nila CECI-RENAUD documente pour l'année 2013 l'externalisation des fonctions informatiques, de transport ou « liés aux locaux », cette dernière fonction regroupant l'accueil et les services téléphoniques, l'entretien des bâtiments (nettoyage), le gardiennage et la sécurité, la restauration des personnels (CECI-RENAUD, 2016). Activités de sécurité et de nettoyage (respectivement 127 000 et 448 000 emploi début 2001) se démarquent par une forte contribution de la montée des embauches à durée déterminée jusqu'à la récession, un aspect qui persiste pour la sécurité entre 2009 et 2011 dans un contexte de recul de l'emploi. Les services de réponse téléphonique (et plus généralement de relation client) sont une composante des activités de soutien aux entreprises non classées ailleurs (au même titre que la production de comptes rendus textuels, la retranscription sténographique, l'impression de code-barres...). De taille modeste début 2001 (environ

67 000 emplois), la croissance de l'emploi a joué un rôle essentiel dans une hausse des déclarations d'embauche en CDD<1m qui intervient quasi-exclusivement avant la récession. Le cas des activités liées à l'emploi se raccorde aisément à la logique d'externalisation dans la mesure où il s'agit alors de sous-traiter la gestion d'une partie de la main d'œuvre. De taille modeste début 2001 (35 000 emplois), la contribution de l'emploi y est forte jusqu'à 2011, y compris dans l'après récession où l'industrie et la construction font face à une reprise incertaine. Sur la phase 2009-2011, le secteur partage d'ailleurs avec les autres activités de soutien aux entreprises la particularité d'un recul de la part des contrats de moins d'un mois parmi les déclarations d'embauche en CDD, comme si la crise leur offrait l'occasion paradoxale de réduire l'instabilité de leur emploi. Au total, l'analyse de ce groupe d'activités témoigne d'un lien entre reconfiguration de la création de valeur et montée de l'embauche en contrats courts. Comparant, pour une fonction donnée, les conditions d'emploi des entreprises industrielles à celles des sociétés de service, N. CECI-RENAUD fait en ce sens un constat intéressant : les salaires médians sont presque toujours plus élevés dans les premières que dans les secondes (un écart de 24 % dans les services informatiques, de 28 % dans les services liés aux locaux). Les observations rassemblées par C. PERRAUDIN et ses co-auteurs suggèrent que cela vaut aussi probablement en termes de stabilité contractuelle (PERRAUDIN *et al.*, 2013).

Synchronisation emploi-consommation et dualisation contractuelle

Le tableau 1 amène à constituer un quatrième groupe comportant le commerce (Nace 47), l'hôtellerie (55), la restauration (56), l'enseignement (85) et les activités sportives, récréatives et de loisir (93). Quatre activités autorisant le CDDU de taille moyenne à grande et un très grand secteur, le commerce (près d'1,5 M d'emplois début 2001), régie par le droit commun. Elles partagent un fort accroissement de la part de contrats de moins d'un mois parmi les déclarations d'embauche en CDD. Ce groupe correspond à ce que les géographes appellent la sphère présenteielle c'est-à-dire un ensemble d'activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur un territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes. Le développement du tourisme s'accompagne de celui de l'emploi saisonnier, un aspect bien repéré par K. BERCHE et ses coauteurs à partir d'une analyse fine de la saisonnalité des embauches en CDD<1m (BERCHE *et al.*, 2011, p. 6). Mais au-delà du tourisme et du travail saisonnier, le développement de la sphère présenteielle a pu mobiliser les jeunes, en particulier dans le cadre d'une hausse de l'emploi étudiant (ZILLONIZ, 2017 ; BÉDUWÉ, GIRET, 2018)¹⁵. Partir du commerce de détail permet d'introduire une interprétation parlante. En 2001, les CDD<1m représentaient 37 % des déclarations d'embauche du secteur, en 2009, 51 % ; étonnamment, cette augmentation intervient sans hausse significative du taux d'embauche (qui reste de l'ordre de 0,8). Cela reflète simplement une dualisation des durées d'emploi : montée des CDD<1m et allongement de la durée moyenne des autres emplois. D'un côté, un personnel permanent « tenant la boutique », de l'autre, des renforts intervenant aux heures de pointe. La cohérence de ce schéma avec la banalisation du salariat étudiant tient au fait que les pointes d'activité correspondent aux moments de disponibilité de la main d'œuvre. Cette synchronisation vaut plus largement pour la plupart des activités de la sphère présenteielle. Le cas de la restauration l'illustre parmi des activités autorisant le CDDU : la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche passe de 40 à 58 % de 2001 à 2009 pour une hausse du taux d'embauche (2,2 à 2,8) qui paraît contenue quand on la rapproche de celle de l'emploi (+22 %) ; le secteur est notamment tiré par la restauration rapide. L'hôtellerie a aussi connu une très forte hausse de la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche, de 62 à 77 % entre 2001 et 2009. Elle se distingue pourtant des secteurs précédents à deux égards : un taux d'embauche très élevé dès 2001, une plus faible progression de l'emploi. La montée des CDD<1m y prend une signification plus défensive. La composante touristique de la sphère présenteielle joue ici un rôle clé contribuant à une « déstandardisation du travail » (GUIBERT, RÉAU, 2021). Cet aspect peut aussi concerner les activités récréatives et de loisir (parcs d'attraction et parcs à thème). Comme la restauration, l'enseignement et les activités sportives, récréatives et de loisir

¹⁵ Entre 1998 et 2010, la part de sortants de formation initiale déclarant avoir travaillé régulièrement pendant leurs études (plus de 8 h hebdomadaire tout au long de l'année) passe de 14 à 21 % (BÉDUWÉ, GIRET, 2018, p. 28).

présentent un emploi en forte croissance jusqu'à 2009 et relativement épargné par la récession. Les emplois de l'enseignement enregistrés par l'Acosse correspondent à des enseignants non titulaires ou des formateurs, il peut aussi s'agir de personnels administratifs et techniques chargés de soutien à l'enseignement. Outre l'enseignement privé, la croissance de cet emploi accompagne le recul du nombre de fonctionnaires titulaires (COURS DES COMPTES, 2018) et l'obligation d'assurer la continuité d'enseignements¹⁶ présentiels en cas d'absence de l'enseignant titulaire : face à la perte d'attractivité du métier et à défaut de titulaires remplaçants en nombre suffisant, les académies constituent un vivier de contractuels où elles puisent selon leurs besoins. Dans l'enseignement supérieur, ce schéma peut aussi concerner des personnels non-enseignants pour faire face aux pics saisonniers d'activité : inscriptions administratives, rentrée, surveillance des examens... autant de tâches que ne permettent plus d'assumer des effectifs permanents réduits.

En isolant la contribution de l'évolution de l'emploi avant et après 2009, l'analyse précédente met donc en évidence deux logiques de mobilisation des CDD<1m : l'une défensive, face à des crises sectorielles plus ou moins liées à la récession ; l'autre expansive, à partir de quatre tendances animant une économie française tertiarisée. Si cette analyse permet de contextualiser la montée des CDD<1m, elle ne remet pas en cause le rôle prépondérant du raccourcissement des intentions d'emploi en CDD. La suite de l'analyse se focalise sur cet aspect.

La recomposition sectorielle de l'embauche

L'enjeu de cette section est donc d'analyser l'augmentation entre 2000 et 2011 du taux de recours aux CDD<1m (part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche). Lorsqu'on la considère selon la variété des activités, deux facteurs contribuent à rendre compte de son évolution moyenne (encadré 4) : des pratiques initialement différentes jointes à un déplacement au fil du temps des déclarations d'embauche entre activités (recomposition sectorielle des embauches) ; un changement de pratiques au sein de chaque activité. L'enjeu de cette section est de quantifier ces deux facteurs.

Le tableau 1 donne les différences de taux de recours au CDD<1m selon l'activité (premières colonnes). Une première différence isole évidemment le bloc des activités autorisant le CDDU, où dès 2000, les CDD<1m représentent 64 % des déclarations d'embauche, contre 39 % pour l'ensemble des autres activités. Mais on trouve aussi des différences considérables à l'intérieur de chaque bloc. Pour les activités autorisant le CDDU, ce recours est dès 2000 très élevé (supérieur à 90 %) dans la manutention portuaire, le spectacle, la production cinématographique et l'audiovisuel, beaucoup moins dans la restauration (40 %) ou l'enseignement (34 %). Même constat à un autre niveau pour les activités régies par le droit commun où ce recours varie de 32 % pour l'activité des sièges sociaux à 85 % pour les activités liées à l'emploi.

Sur la période 2000-2011, la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche gagne 16 points de pourcentage. Tous les facteurs concourent à son augmentation : les embauches se déplacent vers le bloc des activités autorisant le CDDU et, au sein de chaque bloc, des activités à faible recours au CDD<1m vers les autres. Le recours au CDD<1m se banalise dans les deux blocs d'activité. L'évolution des pratiques joue le rôle prépondérant. Cette contribution de l'évolution des pratiques est quasi homogène entre les deux blocs d'activités. Cela étant, 40 % de l'augmentation du recours moyen au CDD<1m tient à une recomposition sectorielle des déclarations d'embauche.

Encadré 4 – L'analyse comptable de l'évolution de l'intensité des embauches en CDD<1m

L'estimation de l'effet de recomposition sectorielle de l'embauche repose sur la formule suivante :

¹⁶ Pour l'Éducation nationale : décision n°64076 du Conseil d'État, le 27 janvier 1988.

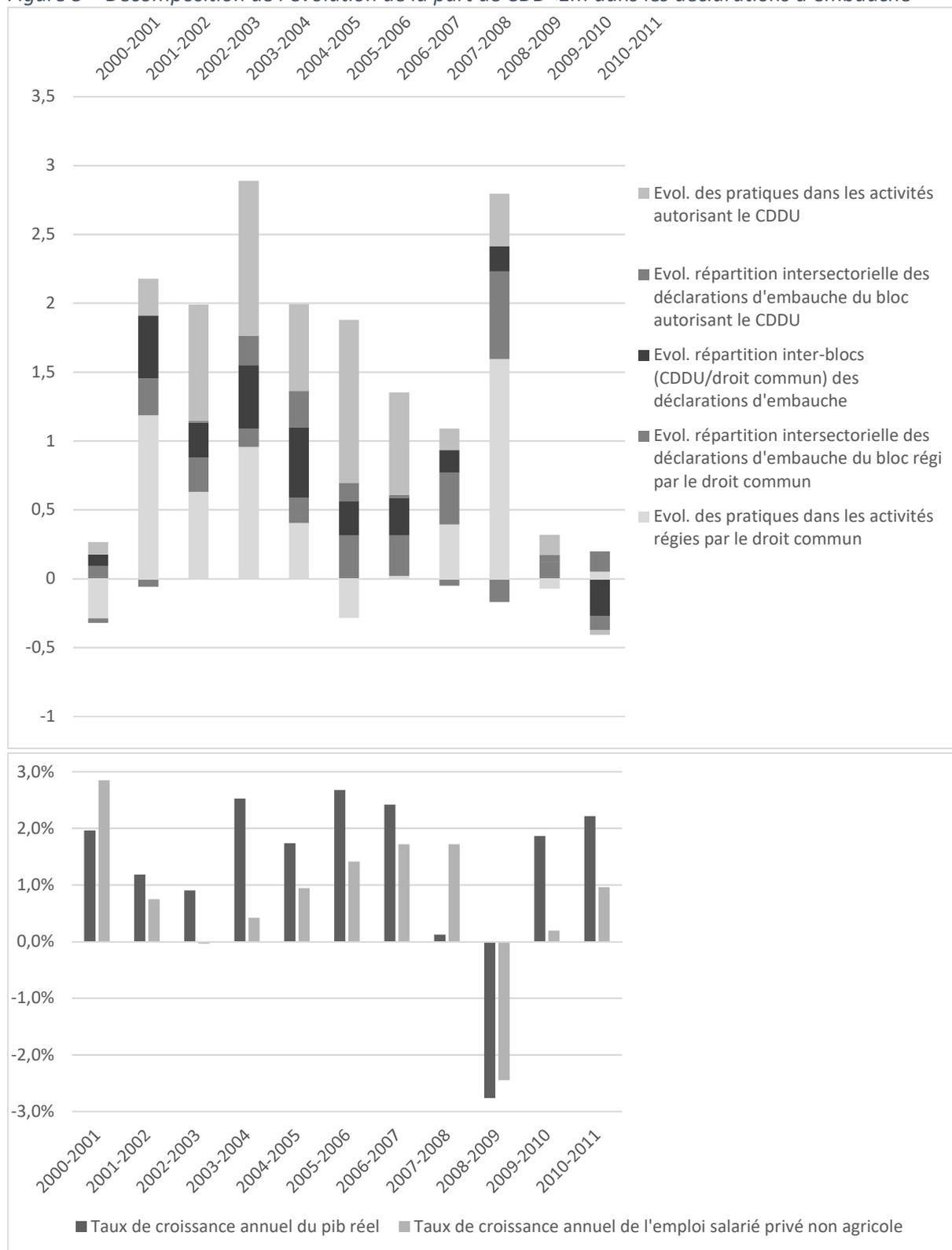
$$\underbrace{\Delta \frac{n^c}{n}}_{\text{évol. de la part de CDD<1m}} = \underbrace{\sum_{j \in \mathcal{J}} \Delta \frac{n_j}{n} \cdot \frac{n_{j1}^c}{n_{j1}}}_{\text{évol. répartition sectorielle des embauches}} + \underbrace{\sum_{j \in \mathcal{J}} \frac{n_{j0}}{n_0} \cdot \Delta \frac{n_j^c}{n_j}}_{\text{évol. pratiques sectorielles}}$$

où \mathcal{J} désigne l'ensemble des secteurs d'activité et $j \in \mathcal{J}$ une activité particulière. Comme précédemment, les indices 0 et 1 correspondent respectivement aux valeurs initiale et finale de chaque variable et, pour une variable générique x : $\Delta x = x_1 - x_0$. Le premier terme fixe la pratique d'embauche en CDD<1m de chaque activité à sa valeur finale et isole l'effet de la recomposition sectorielle de l'embauche agrégée. Le second terme fixe la part de chaque activité dans l'embauche agrégée à sa valeur initiale et isole l'effet du changement de son recours aux CDD<1m. Pour la période 2000-2011, sur laquelle on reprend les statistiques exploitées par K. BERCHE *et al.* (2011), cette formule est déclinée par bloc sectoriel autorisant le CDDU ou non : cela permet de quantifier la contribution respective d'évolutions intra- et inter-blocs et ainsi de juger de l'exceptionnalité des activités autorisant le CDDU.

La figure 5 quantifie année par année le rôle de ces recompositions sectorielles en relation avec la conjoncture macroéconomique. Derrière l'uniformité de l'augmentation du recours au CDD<1m, elle dévoile une variété de facteurs dont la contribution relative évolue au fil des aléas de la conjoncture. Concernant la place des changements de pratiques, une différence est perceptible entre blocs d'activité : au sein des activités du bloc régi par le droit commun, les pratiques de recours au CDD<1m suivent la conjoncture sur un mode défensif ; c'est beaucoup moins vrai pour les activités autorisant le CDDU.

L'année 2001 est la dernière d'un cycle de croissance rapide de l'emploi salarié privé : le recours aux CDD<1m recule, essentiellement sous l'effet des pratiques au sein des secteurs régis par le droit commun qui manifestent encore des intentions d'emploi moins courtes. Ce recul est cependant contrarié par un déplacement des déclarations d'embauche vers le bloc des secteurs autorisant le CDDU et en son sein vers les activités recourant le plus aux CDD<1m ; les pratiques y contribuent aussi à l'augmentation du recours aux CDD<1m. Les années 2002 et 2003 donnent lieu à un ralentissement de l'activité et à un net coup de frein à la création d'emploi. Il s'agit de deux années d'augmentation du recours aux CDD<1m principalement sous l'effet des pratiques dans les activités régies par le droit commun en 2002, par les activités autorisant le CDDU en 2003. Le déplacement des déclarations d'embauche vers les activités recourant plus fortement aux CDD<1m est aussi en cause, principalement vers le bloc à CDDU mais également entre activités régies par le droit commun. L'année 2004 marque une reprise de l'activité sans création d'emploi. Elle correspond aussi à une accélération des déclarations d'embauches en CDD<1m. Dans le contexte d'une reprise incertaine, les pratiques jouent un rôle prépondérant dans les deux blocs d'activités. La comparaison du rôle de l'évolution des pratiques du bloc à CDDU des années 2003 et 2004 livre un élément intéressant concernant le rôle du changement de jurisprudence associé à l'arrêt du 26 novembre 2003. On observe effectivement une accélération du recours au CDD<1m entre les deux années mais l'ajustement des pratiques paraît intervenir dès 2003, l'année même du changement de jurisprudence. L'accélération de 2004 s'observe d'ailleurs aussi dans les pratiques au sein du bloc régis par le droit commun. Quant au relèvement de l'affiliation minimale ouvrant droit à indemnisation chômage, il ne semble pas avoir empêché l'évolution des pratiques. À mesure que la progression de l'activité se confirme en 2005 et 2006, la hausse du recours au CDD<1m s'atténue dans les pratiques du bloc régi par le droit commun mais pas dans celles du bloc à CDDU. Si les règles plus restrictives de l'activité réduite liées au changement de convention d'assurance chômage en 2006 ont pu accompagner le recul du recours au CDD<1m dans les pratiques du bloc régi par le droit commun, ça n'a pas été le cas pour les pratiques au sein du bloc à CDDU. 2008 reste une année de croissance de l'emploi mais correspond à l'entrée dans la récession : le recours au CDD<1m continue d'augmenter essentiellement au sein du bloc d'activités régies par le droit commun via des pratiques sollicitant davantage le CDD<1m et des déplacements de déclarations d'embauche en direction des activités les plus utilisatrices.

Figure 5 – Décomposition de l'évolution de la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche



Souce : Acoess-Urssaf ; Insee pour le taux de croissance du PIB. Calculs de l'auteur. Champ : France entière.

En 2009, chutes de l'activité et de l'emploi s'accompagnent d'une accélération très forte du recours au CDD<1m, principalement liée aux pratiques du bloc d'activités régies par le droit commun. À partir de 2008, les pratiques au sein du bloc à CDDU cessent d'être prépondérantes dans l'augmentation du recours au CDD<1m. C'est plutôt cohérent avec l'analyse jurisprudentielle privilégiée par K. BERCHE et

ses coauteurs. Mais il ne s'agit que d'une décélération de l'augmentation du recours au CDD<1m, pas d'un changement de tendance. Sur l'ensemble de la période, les changements de pratiques ne participent (faiblement) à la baisse du recours au CDD<1m qu'en 2011. Surtout, l'envolée du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1 illustrée figure 1 à partir de 2009 ne s'accompagne pas d'une accélération du recours au CDD<1m : 2011 est même une année de recul net du recours au CDD<1m. Il s'agit d'une envolée des déclarations d'embauche en CDD qui concerne toutes les durées d'intention d'emploi.

Au total, l'évolution du recours aux CDD<1m (part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche) et ses facteurs apparaissent étroitement liés aux aléas conjoncturels. Les années de ralentissement de la création d'emploi sont des années d'augmentation du recours aux CDD<1m. Jusqu'à 2008, ces augmentations sont particulièrement fortes lorsque l'écart positif entre les taux de croissance de l'activité et de l'emploi est fort : le recours aux CDD<1m apparaît comme un ressort de « croissance sans emploi ». Le lien est plus direct pour les activités régies par le droit commun en ce sens que les pratiques apparaissent plus réactives. La récession a brouillé cette relation illustrant l'utilisation défensive des CDD<1m déjà évoquée. Des comportements de rétention de main d'œuvre permanente en 2009 ont contribué à limiter la hausse du recours aux CDD<1m en 2010 et 2011 : nous verrons que ce recours rebondit très nettement en 2012.

L'examen des années 2000-2011 selon les regroupements opérés par K. BERCHE et ses coauteurs livre deux enseignements principaux. Premièrement, le rôle du CDDU dans la montée des CDD<1m en sort nettement relativisé. C. PICART contestait la méthode de repérage des activités à CDDU (PICART, 2014, p. 44), E. MARIE et V. JAOUEN constataient un recours effectif très variable d'une activité autorisant le CDDU à l'autre (tableau 1) ; l'analyse précédente met l'accent sur des logiques largement indépendantes de l'autorisation de recours au CDDU. Deuxièmement, la contribution des facteurs institutionnels que l'on parle du CDDU ou des règles de l'assurance chômage semblent de second ordre comparée aux tendances structurelles mises en avant ci-dessus et à la place des aléas conjoncturels dans l'ajustement du recours aux CDD<1m. Considérer les années 2011-2019 conduit-il à nuancer ces enseignements ?

Les années 2011-2019 et les règles de l'assurance chômage

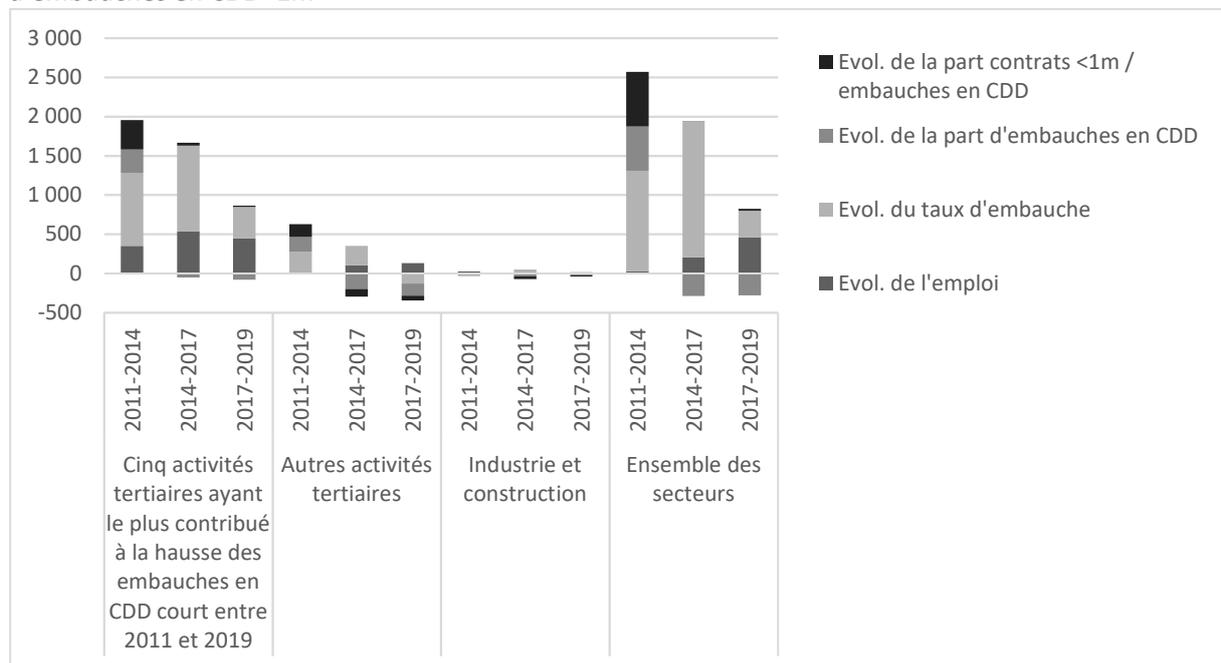
Fortes des observations précédentes, l'analyse des années 2011-2019 est simplifiée en considérant le regroupement sectoriel le plus courant : la Nace 38. Il s'avère qu'isoler les cinq secteurs d'activités ayant le plus contribué à la montée des CDD<1m sur la période suffit à capter plus 90 % de la hausse, tout en retrouvant les logiques socioéconomiques repérées à l'analyse de la période 2001-2011.

Entre 2011 et 2019, l'emploi salarié privé non agricole progresse d'environ +0,7 M pour un nombre supplémentaire de déclarations d'embauche (hors intérim) de +5,9 M : le taux d'embauche passe d'un peu plus d'1,21 à 1,51. Au sein des déclarations d'embauche, la part de CDD reste quasi-constante à 84 % tandis que, parmi ces CDD, la part de contrats de moins d'un mois augmente de 76 à 80 %. Ces évolutions conduisent à décomposer l'augmentation du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m, +4,8 M sur huit ans entre : 13 % tenant à l'augmentation de l'emploi, 69 % à celle du taux d'embauche, 2 % à un recours accru aux CDD et 16 % à une part accrue de contrats de moins d'un mois parmi ces CDD. L'effet d'échelle rendrait donc compte de 13 % de la hausse du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m, environ un point de moins qu'entre 2001 et 2009. L'augmentation du taux d'embauche joue au contraire un rôle encore plus important : à emploi constant, même si la part de contrats de moins d'un mois parmi les déclarations d'embauche en CDD avait été telle qu'en 2011, le flux de déclarations d'embauche en CDD<1m aurait augmenté d'environ +3,1 M entre 2011 et 2019 ; c'est plus qu'entre 2001 et 2011 (+2,8 M). Cette quantification globale est à présent examinée phase par phase.

Trois conventions d'assurance chômage et quatre années sans création d'emploi

La figure 6 représente les décompositions obtenues en distinguant trois phases, selon la situation conjoncturelle et les règles d'assurance chômage en vigueur, et trois blocs sectoriels plus ou moins contributeurs à la montée des CDD<1m entre 2011 et 2019. À l'appui des résultats de la section précédente relativisant le rôle du CDDU, l'analyse proposée ici se contente d'isoler quelques secteurs tertiaires, que les activités qu'ils comportent autorisent ou non le CDDU. Cinq activités rassemblent à elles seules plus de 90 % de l'augmentation du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m entre 2011 et 2019 : l'hébergement-restauration (IZ : 55-56) ; les activités de services administratifs et de soutien (hors intérim, NB : 77-82) ; les activités pour la santé humaine (QA : 86) ; l'action sociale et l'hébergement médico-social (QB : 87-88) ; les arts, spectacles et activités récréatives (RZ : 90-93).

Figure 6 – Décomposition de l'évolution 2011-2019 du nombre (en milliers) de déclarations d'embauches en CDD<1m



Source : Acooss-Urssaf ; calculs de l'auteur. Champ : France entière.

Sur les 4,8 M de déclarations d'embauche en CDD<1m supplémentaires enregistrées entre 2011 et 2019 près de 54 % interviennent avant 2014. En termes conjoncturels, les années 2011-2014 sont marquées par la crise de la zone euro qui étouffe la reprise de l'activité succédant à la récession. Après un recul historique en 2009, l'emploi salarié privé hors intérim ne se redresse pas. Cela apparaît logiquement dans la décomposition de l'augmentation des déclarations d'embauche en CDD<1m : pour l'ensemble des secteurs, l'effet d'échelle y joue un rôle quasi-nul (Figure 6). Côté assurance chômage, les règles en vigueur sont essentiellement celles de 2009 avec une durée d'affiliation minimale de 4 mois et une possibilité de cumul allocation-salaire (activité réduite) limitée à 110 h par mois pendant quinze mois. Dans ce cadre, le nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m augmente à un rythme annuel du même ordre qu'entre 2009 et 2011 : environ +850 000 par an. La part respective des différents termes n'est cependant pas la même. Le taux d'embauche jouait un rôle quasi-exclusif entre 2009 et 2011. Entre 2011 et 2014 : la hausse de la part de CDD dans les déclarations d'embauche rend compte de 22 % de l'augmentation de l'embauche en contrat court et le raccourcissement de leur durée sous le seuil d'1 mois, de 27 %. Dans la mesure où l'encadrement réglementaire des CDD<1m est sensiblement le même de 2009 à 2014, ces contributions plus importantes tiendraient à la forte incertitude conjoncturelle des années 2011-2014 : nouveau recul du CDI dans les embauches, prédilection pour les engagements contractuels de moins d'un mois. Cette

lecture d'ensemble s'applique aux cinq activités ayant le plus contribué à la montée des CDD<1m sur la période, à une différence près : un effet d'échelle rendant compte de près de 18 % de la hausse.

La phase 2014-2017 diffère moins de la précédente par son contexte macroéconomique, même si elle s'achève plus favorablement qu'elle ne débute, que par les règles en vigueur. Les incitations correspondantes apparaissent contradictoires. D'un côté, depuis juillet 2013, une majoration du taux de cotisation chômage appliquée aux CDDU et aux CDD pour surcroît d'activité de moins de 3 mois. De l'autre, une activité réduite particulièrement encouragée à partir de mi-2014 : levée des limites horaires posées au cumul allocation-salaire et adoption du dispositif de droit rechargeable. Quel reflet dans l'évolution des embauches en CDD<1m ? Une hausse qui se poursuit mais ralentit (+550 000 par an). L'amélioration de la conjoncture permet la réapparition d'un effet d'échelle significatif. Combinée au renchérissement du coût des CDD<1m, cette amélioration peut aussi expliquer un regain des embauches en CDI. Ces aspects modérateurs n'empêchent cependant pas un nouvel accroissement du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m alimenté par la hausse du taux d'embauche. Dans le contexte d'un emploi en voie de redressement (2016-2017), cette hausse du taux d'embauche a cependant une signification moins défensive qu'entre 2009 et 2014.

Les années 2017-2019 correspondent à une franche reprise de l'activité qui s'accompagne cette fois d'une progression de l'emploi salarié pour la plupart des secteurs (24 sur les 34 considérés). Au plan de la réglementation de l'assurance chômage, la fin de l'année 2017 est marquée par la mise en œuvre d'un nouveau mode de calcul de la durée d'affiliation, empêchant qu'on atteigne le seuil d'ouverture de droit à indemnisation en multipliant les contrats courts à forte intensité horaire sur quelques semaines. Dans le même temps, les gestionnaires de l'assurance chômage optent pour l'abandon paradoxal de la majoration de cotisation chômage sur les CDD<1m pour surcroît d'activité. Sur l'ensemble du secteur privé, si la montée des embauches en CDD<1m connaît un coup de frein (+270 000 par an) elle se poursuit. Le recul de la part de CDD dans les déclarations d'embauche est contrarié par un effet d'échelle particulièrement important. Cela étant, l'augmentation des déclarations d'embauches en CDD<1m entre 2017-2019 s'avère entièrement imputable aux cinq activités tertiaires distinguées : pour l'ensemble des autres activités du tertiaire, la montée s'interrompt.

L'analyse par secteur

Plusieurs secteurs se caractérisent dès la phase 2011-2014 par un recul des déclarations d'embauche en CDD<1m : le secteur secondaire (industrie et construction), les télécommunications (code Nace 61), les activités financières et d'assurance (64-66), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (69-71), la recherche et développement (72).

Le recul le plus fort (-19 000 déclarations d'embauche) concerne les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie qui incluent les activités des sièges sociaux (70) : hausse de l'emploi jusqu'à fin 2013, chute des embauches en 2014 combinée à une hausse de la part de CDD<1m en leur sein. Si l'on se souvient de l'introduction mi-2013 de cotisations chômage majorées sur les CDD<1m, ce cas semble paradoxal : une baisse du nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m qui traduit moins un changement de pratiques (la part de CDD<1m y reste orientée à la hausse) qu'un recul de l'ensemble des embauches. Comme si les employeurs avaient interprété la mesure comme une incitation à ne pas embaucher ou seulement de façon encore plus ponctuelle. Le cas du secteur secondaire paraît lui aussi contrarier l'incitation à éviter les CDD<1m dans un cadre de recul de l'emploi. La nature atypique des statistiques 2014 de ces secteurs ressort bien à l'examen des autres phases : un effet d'échelle cohérent entre 2014 et 2017 ; le développement d'un emploi plus stable entre 2017 et 2019.

Sur 2011-2014, le cas des autres secteurs cités est plus cohérent avec incitations introduites mi-2013. Les activités financières et d'assurance, la R&D et les télécommunications réduisent certes leur taux

d'embauche, voire la part de CDI dans leurs déclarations d'embauche, mais en privilégiant des CDD de plus d'un mois. Le recul des déclarations d'embauche en CDD<1m traduit le développement d'un emploi plus stable dès 2014.

L'ensemble des autres secteurs du tableau 2 affichent une augmentation des déclarations d'embauches en CDD<1m.

Les secteurs dont l'emploi se replie entre 2011 et 2014

Ce cas concerne sept secteurs identifiés tableau 2 : le commerce (Nace 45-47), les transports et entreposage (49-53), l'édition et l'audiovisuel (58-60), les activités financières et d'assurance (64-66), les activités immobilières (68), les activités spécialisées scientifiques et techniques (hors R&D : 73-75), l'administration publique (84) ainsi que le bloc des « autres activités de services » qui comporte l'activité des associations (94) et les services personnels – réparation (95), blanchisserie, coiffure, etc. (96). Dans le prolongement des observations concernant la phase 2009-2011, l'examen de ces secteurs permet de documenter une flexibilisation défensive de l'emploi.

Entre 2011 et 2014, cela prend la forme d'une forte hausse de la part de CDD<1 dans les déclarations d'embauche pour quatre activités : l'immobilier, le commerce, l'activité des associations et les services personnels. Les trois dernières relèvent de la sphère présentielle où l'on retrouve le schéma de dualisation contractuelle avancé précédemment : faible contribution du taux d'embauche, forte contribution de la part de contrats courts parmi les CDD. À partir de 2014, l'emploi du commerce reprend son expansion sur la base de contrats moins précaires. Activités des associations et services personnels prennent un chemin analogue d'expansion de l'emploi au cours de la phase 2014-2017 mais celle-ci s'essouffle à la phase suivante. Les activités immobilières se distinguent par un tassement prolongé de leur emploi (- 8 % entre fin 2010 et fin 2018) qui se resserre sur un personnel stabilisé.

Les autres secteurs présentant un emploi en repli ajustent principalement leur gestion en augmentant la rotation de leur main d'œuvre. On trouve d'abord dans ce cas les activités scientifiques et techniques hors R&D qui comportent notamment celle des agences de publicités dont l'emploi a déjà été très flexibilisé depuis 2000. La contribution du secteur à la montée des CDD<1m est très forte : +215 000 déclarations d'embauche. On retrouve aussi l'édition et l'audiovisuel, identifié jusqu'à 2011 par la pratique d'une flexibilité d'opportunité : la situation prolonge cette logique dans une conjoncture qui ne se redresse pas. Enfin, l'activité d'administration publique continue à réduire son emploi contractuel en accélérant la rotation.

La phase 2011-2014 apparaît donc pour la plupart des secteurs concernés par un recul d'emploi comme un prolongement de la phase 2009-2011. Le constat est assez prévisible au regard de la continuité institutionnelle de la période et du contexte macroéconomique en « double-dip » (succession, à une année d'intervalle, d'une récession et de la crise de la zone euro). Le cas des transports et entreposage, dont la situation reflète assez directement l'activité macroéconomique (à travers la fonction logistique), illustre le rôle de l'incertitude dans le recours aux CDD<1m : il s'agit de la forme d'emploi privilégiée de secteurs dont les investissements sont suspendus faute de visibilité.

Les secteurs dont l'emploi progresse

Dans tous les autres secteurs, la montée des CDD<1m implique un effet d'échelle : elle intervient dans un contexte d'expansion de l'emploi. C'est particulièrement le cas des cinq secteurs y contribuant le plus fortement. Ceux-ci synthétisent les logiques repérées précédemment : la flexibilité d'usage, la (mauvaise) qualité de l'emploi permanent, le développement de la sous-traitance et de la sphère présentielle. Ces logiques contribuent structurellement à la montée des CDD<1m et répercutent peu les aléas conjoncturels. En regroupant le spectacle et les activités de loisir (sport, parcs d'attraction, etc.), le secteur des arts, spectacles et activités récréatives hybride les logiques de flexibilité d'usage

(produit occasionnel) et de synchronisation emploi-consommation (sphère présentielle) : la montée des CDD<1m entre 2009-2014 conjugue fortes contributions de l'emploi et du taux d'embauche. L'hébergement-restauration évoque plus spécifiquement la sphère présentielle avec une forte hausse de la part de contrats de moins d'un mois parmi les déclarations d'embauche en CDD : entre 2011 et 2014, l'emploi progresse mais sur des postes directement liés au service de la clientèle. Les activités de services administratifs et de soutien rassemblent notamment les activités liées à l'emploi (78), la sécurité (80), les services relatifs aux bâtiments (81) et les « autres activités de soutien aux entreprises non classées ailleurs » (82.9) considérées isolément à la section précédente. Face aux incertitudes de la période 2009-2014, l'externalisation a continué à représenter un levier de réduction des coûts : la progression de l'emploi y est probablement un écho au recul de celui du secteur secondaire. Le développement d'un emploi permanent de mauvaise qualité continue à être illustré par les activités pour la santé humaine, l'action sociale et l'hébergement médico-social : l'augmentation du taux d'embauche persiste à y jouer un rôle essentiel. Mais concernant les activités pour la santé humaine, la contribution de la progression de l'emploi est de plus en plus faible.

Pour les cinq secteurs distingués, la montée des CDD<1m se poursuit au cours des phases 2014-2017 et 2017-2019 en dépit des modifications réglementaires mentionnées précédemment. Les profils de contributions sont cependant divers. Les activités à emploi permanent de mauvaise qualité (santé humaine, action sociale, hébergement médico-social) présentent un très faible effet d'échelle et une forte contribution de l'augmentation du taux d'embauche : les enjeux de remplacement de personnels y restent majeurs jusqu'à la fin de la période. Les services aux entreprises accompagnent la reprise de l'activité, manifeste à partir de 2017, avec un effet d'échelle prépondérant : des cinq secteurs, c'est le seul à afficher un flux de déclarations d'embauche en CDD<1m plus élevé entre 2014-2017 qu'entre 2011-2014 ; la majoration de cotisation sur les CDD<1m introduite mi-2013 semble n'y avoir eu aucun effet. À défaut d'avoir permis de réduire le flux de déclarations d'embauche en CDD<1m, l'incitation a au contraire pu jouer un rôle modérateur pour les deux autres secteurs : l'hébergement et restauration ; les arts, spectacles et activités récréatives. Par rapport à la phase 2011-2014, le ralentissement est de 32 % pour le premier, 46 % pour le second, contre 17 % pour l'ensemble des cinq secteurs. Les deux secteurs affichent un fort effet d'échelle : la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche recule de 2014 à 2019. De fait, les arts, spectacles et activités récréatives fortement utilisatrices de CDDU en 2014 (tableau 1) ont probablement été les activités le plus affectées par la majoration de cotisation sur les CDD<1m. Il est en ce sens intéressant de commenter pour ce secteur le profil de contributions de la phase 2017-2019 entièrement caractérisé par l'augmentation du taux de rotation dans le cadre d'un resserrement de l'emploi et au moment même où le reste de l'économie connaît une reprise robuste. Cela donne l'impression d'un modèle économique fragilisé.

Les analyses de corrélation de la figure 3 ont montré une atténuation de l'effet d'échelle en fin de période : entre 2014 et 2019, beaucoup de secteurs conjuguent progression de l'emploi et recul des déclarations d'embauche en CDD<1m. Le tableau 2 montre que cela concerne plus particulièrement la phase 2017-2019 et quelques secteurs précis : le commerce, les transports et entreposages, les activités scientifiques et techniques hors R&D, l'enseignement. Ces deux derniers manifestent une franche stabilisation de leur emploi avec un recul de la part de CDD parmi les déclarations d'embauche, de la part de contrats de moins d'un mois parmi ces CDD et du taux d'embauche. Ce profil de contributions suggère l'effet de perspectives d'activité encourageantes plutôt que de la dissuasion de l'emploi ponctuel de forte intensité instaurée fin 2017 par de nouvelles règles de calcul de l'affiliation. Le commerce se distingue par la conjonction d'un recul de la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche et d'un taux d'embauche en augmentation qui traduit des créations d'emploi nombreuses y compris en 2019. Le cas des transports et entreposage est quant à lui un peu moins favorable : la

part de CDI dans les déclarations d'embauche progresse certes mais avec une hausse des contrats courts parmi les déclarations d'embauche en CDD.

À ce stade, la piste privilégiée pour interpréter la montée des CDD<1m entre 2000 et 2009 n'apparaît pas invalide lorsqu'on l'applique aux années suivantes : l'articulation de facteurs conjoncturels et structurels plutôt que l'action de dispositions réglementaires précises. Détailler la chronique du recours aux CDD<1m entre 2011 et 2019 permet cependant d'aller plus loin dans le repérage d'éventuelles cohérences entre ajustements réglementaires et changements de pratiques.

Tableau 2 – Décomposition de l'évolution 2011-2019 du nombre de déclarations d'embauches en CDD<1m

Nace		Evolution 2011-2014					Evolution 2014-2017					Evolution 2017-2019				
		Log-Contribution (%)				Δnc (en milliers)	Log-Contribution (%)				Δnc (en milliers)	Log-Contribution (%)				Δnc (en milliers)
		c	d	e	N		c	d	e	N		c	d	e	N	
IZ : 55-56	Hébergement et restauration	31	25	28	17	+373	-10	-16	58	68	+254	0	-22	27	94	+188
NZ : 77-82	Acti. de services admin. et de soutien	21	20	43	16	+436	4	-1	72	26	+461	3	-13	8	103	+139
QA : 86	Activités pour la santé humaine	12	11	69	8	+210	11	2	75	12	+204	12	0	85	3	+194
QB : 87-88	Action soc. hébergement médico-soc.	18	8	58	17	+666	6	0	72	23	+549	0	-5	66	39	+189
RZ : 90-93	Arts, spectacles et activités récréatives	13	10	60	17	+269	1	-4	41	61	+146	-6	-7	140	-27	+71
<i>Cinq activités tertiaires les plus contributrices</i>		<i>19</i>	<i>15</i>	<i>48</i>	<i>18</i>	<i>+1 954</i>	<i>2</i>	<i>-3</i>	<i>68</i>	<i>33</i>	<i>+1 612</i>	<i>2</i>	<i>-11</i>	<i>51</i>	<i>58</i>	<i>+780</i>
GZ : 45-47	Commerce, réparation auto. et moto.	52	29	24	-5	+136	>>0	>>0	<<0	<<0	-1	>>0	>>0	<<0	<<0	-13
HZ : 49-53	Transports et entreposage	28	18	59	-5	+60	-42	-120	253	10	+27	-40	135	56	-52	-20
JA : 58-60	Edition et audiovisuel	6	32	81	-20	+68	-5	-3	100	8	+79	8	54	35	3	-14
JB : 61	Télécommunications	73	-6	25	7	-3	79	36	-23	9	-1	133	-114	97	-17	+0
JC : 62-63	Activités informatiques	74	47	-48	27	+4	-31	-82	154	59	+4	-86	<<0	20	>>0	+1
KZ : 64-66	Activités financières et d'assurance	102	-61	65	-6	-4	67	37	3	-7	-13	38	76	-11	-3	-7
LZ : 68	Activités immobilières	36	22	49	-7	+67	21	20	49	10	-55	20	25	52	3	-23
MA : 69-71	Acti. Juridiq., de conseil et d'ingénierie	-3	-25	178	-50	-19	14	-7	72	20	+79	32	50	43	-24	-78
MB : 72	Recherche et développement	64	0	46	-9	-2	76	32	10	-18	-1	69	-108	42	97	+0
MC : 73-75	Autres acti. scientifiques et techniques	12	22	70	-5	+215	1	14	88	-3	-92	12	12	116	-40	-63
OZ : 84	Administration publique	-13	7	114	-8	+55	<<0	<<0	>>0	<<0	+1	<<0	17	>>0	<<0	+6
PZ : 85	Enseignement	-23	21	89	13	+28	54	-10	6	50	+22	>>0	>>0	>>0	<<0	-2
SZ : 94-96	Autres activités de services	116	27	-13	-30	+24	0	-164	4	260	+4	<<0	>>0	<<0	831	-1
<i>Autres activités tertiaires</i>		<i>26</i>	<i>30</i>	<i>43</i>	<i>0</i>	<i>+629</i>	<i><<0</i>	<i><<0</i>	<i>>>0</i>	<i>>>0</i>	<i>+52</i>	<i>29</i>	<i>72</i>	<i>60</i>	<i>-61</i>	<i>-215</i>
B-F : 05-43	Industrie et construction	-150	-15	196	68	-13	>>0	>>0	<<0	54	-22	76	108	-61	-24	-22
<i>Ens. du secteur privé non agricole hors intérim</i>		<i>27</i>	<i>22</i>	<i>50</i>	<i>1</i>	<i>+2 570</i>	<i>0</i>	<i>-18</i>	<i>105</i>	<i>12</i>	<i>+1 643</i>	<i>5</i>	<i>-52</i>	<i>62</i>	<i>84</i>	<i>+544</i>

Source : Acoess-Urssaf ; calculs de l'auteur. Champ : France entière. Lecture : dans certains cas (notamment lorsque le nombre de déclarations d'embauche en CDD<1m varie très faiblement), la décomposition débouche sur des contributions dont l'ampleur excessive n'a pas de signification. Seul le signe de la contribution est alors reporté : >>0 pour une contribution positive, <<0 pour une contribution négative.

Effet de recomposition sectorielle de l'embauche

Dernière étape de l'analyse : examiner l'évolution 2011-2019 de la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche (recours aux CDD<1m) et dégager ce qui tient aux changements de pratiques de la recomposition sectorielle des déclarations d'embauche (figure 7). Par rapport à ce qui a été entrepris sur les années 2000-2011, l'analyse est simplifiée en ne distinguant pas le bloc des activités autorisant le CDDU. Elle fait cependant à nouveau intervenir la conjoncture macroéconomique générale. Il s'agit jusqu'à 2015 d'une reprise molle sans création d'emploi à quoi succède un franc rebond de l'activité et des créations d'emploi à partir de 2017.

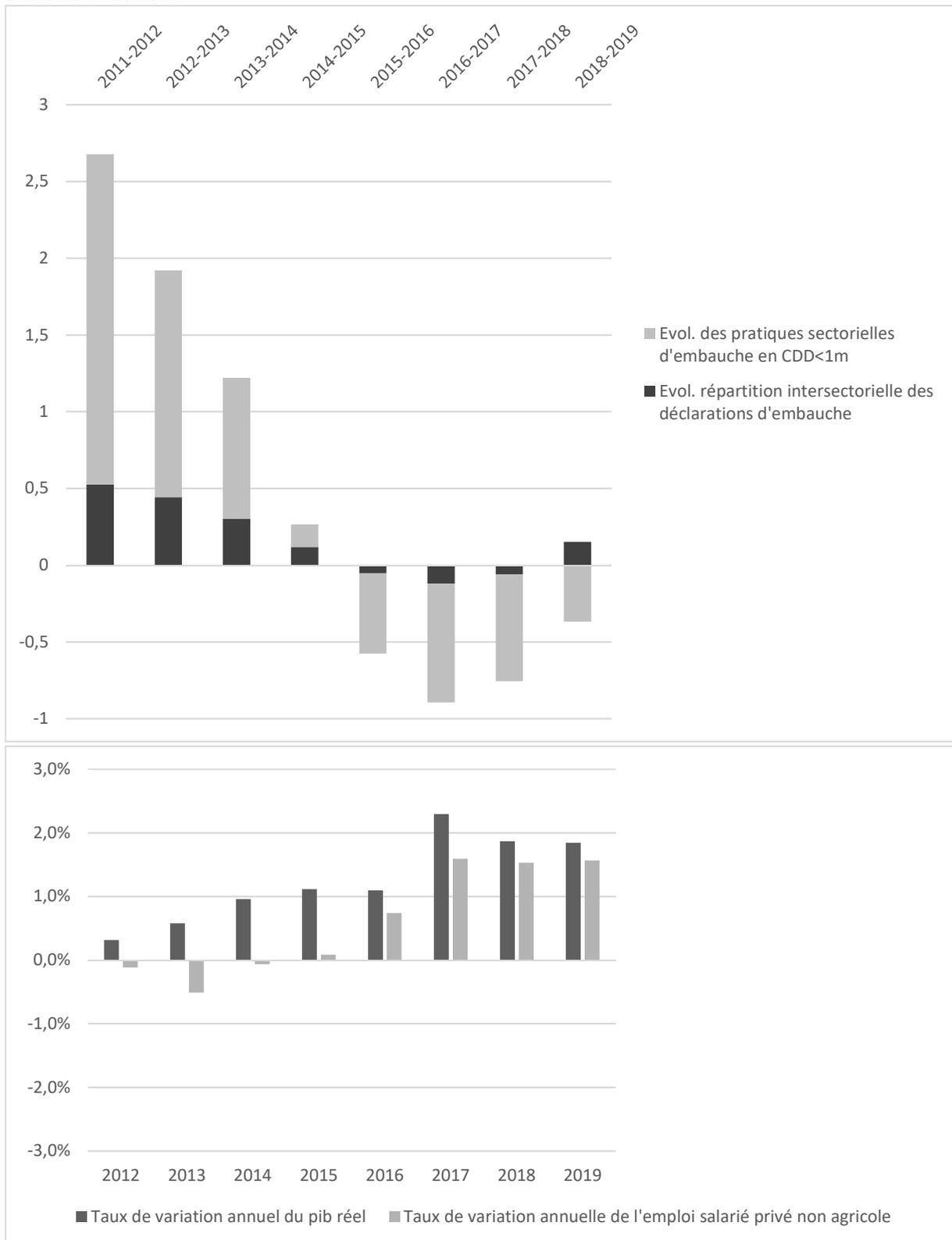
L'année 2011 avait été marquée par un recul du recours aux CDD<1m ; c'était la première fois depuis 2001. Entre 2011 et 2012, ce recours rebondit fortement : + 2,5 points de pourcentage, la même hausse qu'entre 2008 et 2009 lors de la récession. Et comme trois ans auparavant, ce sont essentiellement les pratiques qui sont en cause : le CDD<1m apparaît comme un levier de gestion face à une activité qui marque le pas après deux années 2010 et 2011 encourageantes. Ce schéma se prolonge au cours des trois années suivantes avec toutefois une décélération du recours aux CDD<1m. Ces années illustrent globalement le caractère défensif de l'embauche en CDD<1m face aux incertitudes de l'activité économique : ici, le contexte d'un « double-dip ». La recomposition sectorielle des déclarations d'embauche contribue modestement à la tendance mais l'accompagne. Cela est cohérent avec la spécificité du rapport des activités les plus utilisatrices de CDD<1m à la conjoncture. Les activités de service liées à l'externalisation de fonctions annexes par de grandes entreprises, sont précisément stimulées au moment où celles-ci cherchent à faire des économies, c'est-à-dire lorsque leur propre activité ralentie ; l'accroissement des besoins liés au vieillissement se manifestent indépendamment de la conjoncture ; etc.

Quasi-ininterrompue depuis quatorze ans, l'augmentation du recours aux CDD<1m prend fin entre 2014 et 2016. Cela intervient dans le cadre d'une reprise encore fragile de l'activité ; après quatre années de stagnation, l'emploi renoue modestement avec la croissance en 2016. Difficile cependant de relier fermement cette chronique à l'introduction, mi-2013, de majorations de cotisations patronales sur les CDD<1m... à moins d'invoquer un délai d'apprentissage ou les effets contraires de l'assouplissement en 2014 des règles de l'activité réduite. Il paraît plus raisonnable d'associer ce retournement à une dissipation de l'incertitude¹⁷ : retour des créations d'emploi et baisse de la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche. La baisse du recours aux CDD<1m (il s'agit essentiellement d'un retournement des pratiques) se poursuit jusqu'à 2019 dans un contexte de reprise robuste de l'activité et des créations d'emploi. Introduit en novembre 2017, le calcul de l'affiliation en termes de « jours travaillés », défavorable aux emplois courts à forte intensité horaire, ne semble pas avoir eu d'effet déterminant sur l'évolution du recours aux CDD<1m entre 2017 et 2018 : la baisse paraissant ralentir plutôt qu'accélérer.

L'analyse conduit donc pour les années 2011-2019 à des conclusions proches de ce qui a été avancé pour 2000-2011 : un recours défensif aux CDD<1m face à une conjoncture aléatoire. On ne retrouve cependant plus le schéma, valable jusqu'à 2008, de fortes hausses du recours aux CDD<1m les années où l'écart positif entre croissance de l'activité et de l'emploi s'élargit.

¹⁷ Début 2015, la Banque centrale européenne commence ses rachats de titres de dette souveraine mettant fin à la crise de la zone euro.

Figure 7 – Décomposition de l'évolution de la part de CDD<1m dans les déclarations d'embauche entre 2011 et 2019



Source : Acoiss-Urssaf ; Insee pour le taux de croissance du PIB. Calculs de l'auteur. Champ : France entière.

Conclusion

La présente étude documente quantitativement le lien entre évolution du stock d'emploi, recomposition sectorielle des embauches et montée des CDD<1m sur la période 2000-2019. Il s'agit

en particulier de mesurer le rôle des effets d'échelle (augmentation des besoins en remplacement de salariés absents accompagnant la croissance de l'emploi permanent) et celui des changements de pratiques de gestion contractuelle de l'emploi. On peut alors rapprocher la chronique de ces changements de pratiques des ajustements réglementaires jalonnant la période. L'intention est d'apprécier la capacité de ces ajustements à rendre compte des inflexions de la montée des CDD<1m.

Premier résultat de l'étude : les secteurs ayant le plus contribué à l'augmentation des embauches en CDD<1 sont aussi ceux dont l'emploi a été le plus dynamique sur la période, de sorte que les contributions de l'augmentation de l'emploi et du taux d'embauche à la montée des CDD<1m sont spécialement élevées. Dans ces secteurs, une part des déclarations d'embauche en CDD<1m nourrit des créations d'emploi. Une particularité est d'ailleurs que l'évolution de leur emploi est moins sensible aux aléas conjoncturels. On peut y voir le reflet de tendances structurelles au sein d'une économie française largement tertiaisée : le développement des activités à produit occasionnel, d'activités accompagnant le vieillissement de la population, d'activités associées à la montée de la sous-traitance ou de la sphère présentielle.

Deuxième résultat : le rôle des effets d'échelle, significatif dans de nombreux secteurs jusqu'à 2009, devient très limité par la suite. La montée des CDD<1m renvoie alors à une logique défensive. L'analyse de la phase 2009-2011 le montre de façon particulièrement claire pour nombre d'activités affectées par la récession mais le schéma se manifeste plus généralement lorsqu'on examine les variations annuelles des pratiques de recours aux CDD<1m : il ne s'agit alors pas de remplacer un salarié absent mais d'assurer une certaine continuité de l'activité sans procéder à des embauches durables. La progression rapide du taux d'embauche signifie alors exclusivement une accélération de la rotation de la main d'œuvre sur un nombre de postes figés ou en recul. Au-delà d'une réaction à une chute d'activité sectorielle, cet usage peut contribuer à expliquer des épisodes de reprise sans emploi.

Troisième résultat : au niveau macro-sectoriel, les inflexions de gestion contractuelles de l'emploi apparaissent largement indépendantes des ajustements réglementaires tenus pour influencer le recours aux CDD<1m. Des activités n'autorisant pas le CDDU affichent des chroniques d'embauches en CDD<1m très proches de celles d'autres censées adosser leur gestion de l'emploi au dispositif. Des modulations de recours aux CDD<1m interviennent dans certains secteurs sans changements notables de leur environnement réglementaire. Inversement, les changements de règles à une date donnée se reflètent peu dans l'évolution des pratiques d'embauche en CDD<1m des secteurs concernés. L'observation la plus manifeste au niveau macro est que le recours aux CDD<1m cesse de croître lorsque la croissance économique est forte (autour de 2 %). Il existe un contre-exemple, en 2016, qui pourrait suggérer un effet différé de la majoration de cotisation sur les CDD<1m introduite mi-2013. Mais d'autres facteurs peuvent tout aussi bien être envisagés.

Au total, décompositions sectorielles et temporelles mettent en évidence la variété des facteurs ayant contribué à la montée des CDD<1m. L'analyse suggère donc d'éviter les explications univoques mettant en cause telle ou telle institution du marché du travail. Facteurs structurels et conjoncturels, transversaux et sectoriels, se sont articulés débordant largement le rôle de dispositifs réglementaires particuliers. L'analyse n'apporte en particulier aucun élément plaidant pour un rôle significatif des règles de l'assurance chômage entre 2000 et 2019.

Références

Acoss. (2016). Evaluation de l'évasion sociale - Une estimation basée sur les contrôles aléatoires.

Note d'étude et résultats.

- Askenazy, P., Behaghel, L., Laouenan, M., & Meurs, D. (2019). Quarante ans d'analyse du travail et de l'emploi: points de vue de quatre économistes. *Travail et emploi*, (158), 69-94.
- Audier, F., Bacache-Beauvallet, M., Courtioux, P., & Gautié, J. (2015). Politique salariale et mode de rémunération dans la fonction publique en France depuis le début des années 2000: mutations et enjeux. *Revue française d'administration publique*, (1), 213-229.
- Avenel, M. ; Rémy, V. (2011, Mars). L'insertion par l'activité économique en 2008. *Dares Analyse n°019*.
- Barlet, M. ; Minni, C. (2014, Juillet). Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi. *Dares-Analyse n°056*.
- Berche, K.; Hagneré, C.; Vong, M. (2011, Décembre). Les déclarations d'embauche entre 2000 et 2010 : une évolution marquée par une progression des CDD de moins d'un mois. *AcosStat n°143*.
- Benghalem, H. (2016, Janvier). La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur. *Eclairages, Etudes et Analyses n°14*.
- Berger, Emmanuel et Pora, Pierre. Y a-t-il eu polarisation de l'emploi salarié en France entre 1988 et 2014? *INSEE Références- France, portrait social, 2017*, p. 15.
- Bornstein, A., & Perdrizet, W. (2019, Avril). Le développement des contrats de très courte durée en France. *Trésor-éco n°238*.
- Bozio, Antoine, Cottet, Sophie, et Malgouyres, Clément. Quels effets attendre de la transformation du CICE en réductions de cotisations employeurs?. *Notes IPP, 2018*, no 36.
- Cahuc, P., & Prost, C. (2015, Septembre). Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi. *Les notes du conseil d'analyse économique n°24*.
- Ceci-Renaud, Nila. (2016). Les fonctions de service dans l'industrie manufacturière : la moitié des emplois directs. *Insee Référence - Entreprises en France*.
- Chaupain-Guillot, S., & Guillot, O. (2007). Les absences au travail : une analyse à partir des données françaises du Panel européen des ménages. *Economie et statistique n°408-409*.
- Conseil d'orientation pour l'emploi. (2014). *L'évolution des formes d'emploi*.
- Conseil d'orientation pour l'emploi. (2019). Le travail non déclaré.
- Coutrot, T., & Perez, C. (2021). Quand le travail perd son sens. L'influence du sens du travail sur la mobilité professionnelle, la prise de parole et l'absentéisme pour maladie: une analyse longitudinale avec l'enquête Conditions travail 2013-2016. *Documents de travail du Centre d'Économie de la Sorbonne*.
- Gazier, B. ; Picart, C. ; Minni, C. (2016). *La diversité des formes d'emploi*. Conseil national de l'information statistique.
- Gouardo, C., Lengart, F. (2019). Où réduire le poids de la dépense publique ? *La note d'analyse, 74(1)*, 1-16.
- Grégoire, M., & Vivès, C. (2020, Mai). Quelle évolution des droits à l'assurance chômage ? 1979-2020. *Rapport de l'Ires pour la CGT*.

- Grégoire, M., Remillon, D., Baguelin, O., Vivès, C., Kim, J. Y., & Dulac, J. (2020, Septembre). Emploi discontinu et indemnisation chômage : quels usages des contrats courts ? Rapport de recherche, APR Dares.
- Guibert, Christophe, and Bertrand Réau. "Les travailleurs du tourisme dans la tourmente." *L'Economie politique* 3 (2021): 36-46.
- Guillemot, D. (2011). Travail dans le public et le privé: une intensification parallèle. *Travail et emploi*, (128), 23-40.
- Igas. (2015, Décembre). Evaluation du contrat à durée déterminée d'usage. Inspection générale des affaires sociales.
- Inan, C. (2013, Février). Les absences au travail des salariés pour raison de santé : un rôle important des conditions de travail. *Dares-Analyses n°009*.
- Jauneau, Y. ; Vidalenc, J. (2019, Février). Les salariés en contrat court : des allers-retours plus fréquents entre emploi, chômage et inactivité. *Insee Première n°1736*.
- Lainé, F., O. Rodriguez, and L. Wardé. "Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration." *Éclairages et synthèses, Statistiques, Études et Évaluations, Pôle Emploi* 39 (2017): 1-16.
- Marbot, C., & Pollak, C. (2015). Comprendre les différences entre hommes et femmes de recours aux arrêts de travail. *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 63, S20.
- Peyrin, Aurélie. Les recompositions des normes d'emploi public. *Revue française de socio-économie*, 2020, no en lutte, p. 201-218.
- Peugny, Camille. L'évolution de la structure sociale dans quinze pays européens (1993-2013): quelle polarisation de l'emploi ? *Sociologie*, 2018, no 4, vol. 9.
- Picart, C. (2014b). Une rotation de la main-d'oeuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage. *Insee référence : Emploi et salaires*, pp. 29-45.
- Picart, C. (2014a, Avril). Une rotation de la main d'oeuvre qui a presque quintuplé en 30 ans. *Document de travail Insee n°F1402*.
- Pinto, V. (2010). L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur. *Actes de recherche en sciences sociales n°183*, pp. 58-71.
- Rémy, V. (2019). Comment les employeurs mobilisent-ils les contrats très courts ? *Dares Analyse n°019*.
- Zilloniz, S. (2017, Juillet). Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ? *Dares-Analyse n°046*.